

BILAN D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2016

**DES COMMISSIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 13 JUIN 2017

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Ont pris part au vote: Michèle ANDRÉ, Hugues ATCHY, Maximin BANON, Jasmine BÉTON-MATAUT (procuration à Marcel BOLON), Marcel BOLON, Robert BOULANGER, Nicolas CARMI, Patrick CORRÉ, Philippe DOKI-THONON, Jean-René ÉNILORAC, Didier FAUCHARD (procuration à Jean-Raymond MONDON), Catherine FRÉCAUT (procuration à Philippe DOKI-THONON), Patrick GEIGLÉ, Judex GOPAL, Chantal GRÉGOIRE, Théodore HOARAU, Yvès-Claude HOARAU, Ivan HOAREAU, Marie-Claire HOAREAU, Alain IGLICKI, Paul JUNOT (procuration à Nicolas CARMI), Gilles LAJOIE, Abdoullah LALA, Amaury de LAVIGNE, Georges-Marie LÉPINAY, Céline LUCILLY, Éric MARGUERITE, Bruno MILLOT, Frédéric MIRANVILLE, Jean-Raymond MONDON, Thierry MOULAN, Gérard MOUTIEN, Théophile NARAYANIN (procuration à Joël SORRES), Stéphane NICAISE, Michel OBERLÉ, Pierrick OLLIVIER, Pierre PAUSÉ, Christian PICARD, Jean-Louis PRADEL, Maryvonne QUENTEL, Corine RAMOUNE (procuration à Pierrick OLLIVIER), Jean-Pierre RIVIERE, Joël SORRES, Dominique VIENNE.

En 2016 le CESER de la Réunion a été fortement mobilisé, plusieurs mois durant, sur les thématiques de l'Égalité réelle Outre-mer.

Les travaux menés par nos instances (Commissions, Bureaux et Assemblées plénières) ont abouti à l'adoption d'une première contribution « Commentaires et propositions du CESER sur « *les 35 recommandations du rapport Lurel déclinées en 23 axes et 75 propositions* »¹, puis d'une seconde « *Contribution du CESER de la Réunion pour un développement du territoire au regard du principe de l'égalité réelle* »².

Saisi par le Président du Conseil régional, le CESER a rendu par ailleurs un avis sur le projet de loi de programme relative à l'égalité réelle Outre-mer adopté par le parlement en février 2017.

Notre conseil a également été associé en fin d'année 2016 à une autre réflexion d'égale importance s'agissant de l'avenir de notre territoire, à savoir l'élaboration du mémorandum³ des RUP qui a été remis au Président de la Commission européenne en mars 2017.

Comme nous l'avions souhaité, notre institution a été invitée à l'installation de la Conférence Territoriale de l'Action Publique – CTAP⁴ qui s'est réunie pour la première fois le 9 décembre 2016.

Notre Assemblée a été appelée à se réunir à 7 reprises. Le taux moyen de présence est de 69,09 %.

Le Bureau s'est réuni 12 fois avec un taux moyen de participation de 56,66 %.

Au cours de l'année 2016, nous avons accueilli deux nouveaux membres :

- Mme Sylvie LE MAIRE en remplacement de M. Philippe LABRO,
- Mme Louise HOARAU en remplacement de Mme Marie LAFITTE.

Le rapport sur « *L'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de la Réunion* », sujet d'autosaisine de la Commission « Développement économique » a été adopté le 2 septembre 2016.

Dans la continuité de cette réflexion, nous entendons réunir en octobre 2017 tous les opérateurs locaux notamment les institutions, les organisations syndicales et professionnelles dans le cadre d'un colloque dans l'objectif de fédérer autour d'une dynamique d'évaluation de la responsabilité sociale et sociétale.

Sont partenaires de cet événement : l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental, les EPCI, l'Agence Française de Développement, la Caisse de Dépôts et Consignations, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale – CNFPT.

Au plan national, le CESER de la Réunion a été présent à la conférence organisée par l'Agence Française de Développement dans le cadre de ses 75 ans, intitulée « *Les Outre-mer en transition : quelles stratégies pour demain ?* », le 5 décembre 2016 à Paris.

Par ailleurs, outre la présence de nos représentants lors des Assemblées plénières de CESER de France, nous avons participé d'une part, au groupe de travail sur « *L'évaluation des politiques publiques* », et d'autre part, au groupe de travail sur « *Le devenir des CESER* ».

L'année 2016 aura été dense ainsi qu'en témoigne le bilan d'activité de chacune de nos Commissions présenté ci-après.

1 « Commentaires et propositions du CESER sur « *les 35 recommandations du rapport Lurel déclinées en 23 axes et 75 propositions* » » – Assemblée plénière du 21 juin 2016.

2 « *Contribution du CESER de la Réunion pour un développement du territoire au regard du principe de l'égalité réelle* » – Assemblée plénière du 2 septembre 2016.

3 « *Contribution du CESER en vue de l'élaboration du prochain Mémorandum des RUP 2017* » – le 31 janvier 2017.

4 « *Conférence Territoriale de l'Action Publique – CTAP* », le 9 décembre 2016.

| |
|--|
| COMMISSION « AFFAIRES GÉNÉRALES, FINANCIÈRES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES » |
|--|

La Commission « Affaires générales, financières et des Relations internationales » est transversale et stratégique de par ses champs de compétences, ses attributions recoupant des secteurs d'intervention variés :

- les Affaires générales (ressources humaines, gestion administrative et logistique) ;
- les Affaires budgétaires et financières ;
- les Affaires européennes ;
- l'Action internationale et la Coopération régionale.

Courant 2016, les 9 Conseillers inscrits (au 31 décembre)⁵ ont été conviés à participer à 37 réunions de la Commission en formation plénière. Il convient d'y ajouter les groupes de travail et autres réunions transversales à l'ensemble des Commissions du CESER⁶ qui ont par ailleurs mobilisé les membres. Leur niveau de participation globale s'est élevé à 60,35 %.

S'agissant des dossiers étudiés, cette année a été fortement marquée par nombre de saisines qui ont impactées les activités de la Commission. Outre l'examen des différents documents budgétaires du Conseil régional, peuvent être mis en exergue les dossiers sur les programmes opérationnels européens⁷ ainsi que l'exercice du droit régional à l'expérimentation, ou encore les diverses publications sur le sujet de l'Égalité réelle. La fin d'année a été tout particulièrement consacrée à la contribution à l'élaboration du Mémoire des RUP.

Les membres de la Commission ont ainsi contribué à plus d'une vingtaine de productions du CESER⁸.

I. AUTOSAISINES

➤ L'Égalité réelle

Faisant suite aux premiers travaux réalisés en 2015, en autosaisine, sur le thème de l'Égalité réelle⁹, le CESER a poursuivi sa réflexion sur ce dossier d'actualité de première importance pour le territoire de la Réunion, compte tenu d'une part, de la publication du Rapport de M. Victorin LUREL, et d'autre part, de l'adoption du projet de loi EROM.

Après l'élaboration de fiches thématiques sectorielles¹⁰, au regard de ses champs d'attribution, la Commission s'est penchée sur ce sujet à trois reprises. Ces observations et préconisations ont été intégrées aux documents de synthèse énoncés ci-après, élaborés à partir des travaux des Commissions :

- Contribution du CESER « *pour un développement du territoire au regard du principe de l'Égalité réelle* »¹¹ ;
- Avis du CESER sur le projet de loi de programmation relative à l'Égalité réelle Outre-mer¹² ;
- Commentaires et propositions du CESER de la Réunion sur « *les 35 recommandations du rapport Lurel déclinées en 23 axes et 75 propositions* »¹³.

5 À noter : 2 départs enregistrés et 2 nouveaux membres accueillis en 2016.

6 Soit 8 réunions supplémentaires.

7 PDRR-FEADER (Programme de Développement Rural Régional – Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et INTERREG V OI 2014-2020.

8 Soit 12 avis, 3 contributions, 1 Bilan d'activités au titre des Commissions et 7 avis du groupe de travail (cf. infra).

9 Dans le cadre de la mission conduite par Mme Éricka BAREIGTS, alors Députée de la Réunion, complémentairement à celle confiée à M. Victorin LUREL, missionné par le Gouvernement en vue de « *définir les voies et les moyens pour aboutir à une égalité réelle au niveau économique et social entre les Outre-mer et l'Hexagone* ».

10 Deux fiches thématiques élaborées en 2015 : « La gouvernance » et « L'insertion de la Réunion-RUP dans son environnement régional ».

11 Assemblée plénière du CESER du 2 septembre 2016.

12 Bureau du CESER du 13 juillet 2016.

13 Bureau du CESER du 16 juin 2016.

➤ **L'organisation administrative du territoire de la Réunion**

En écho à la réforme territoriale au niveau national (Cf. loi MAPTAM et loi NOTRe)¹⁴, la Commission avait engagé une réflexion sur l'évolution de l'organisation administrative du territoire de la Réunion. Selon la méthodologie usitée au CESER, des auditions ont été conduites s'agissant dans un premier temps, d'appréhender le cadre législatif à travers les grandes étapes de la décentralisation jusqu'à nos jours, pour dans un deuxième temps, recueillir différents points de vue sur ce sujet¹⁵. Compte tenu des autres dossiers prioritaires, les éléments recueillis et partagés¹⁶ ont été exploités et valorisés dans le cadre des divers autres travaux de la Commission.

➤ **L'insertion de la Réunion-RUP dans son environnement régional**

Au vu de l'actualité du moment (déclinaison du programme INTERREG V Océan Indien 2014-2020, demande d'exercice du droit régional à l'expérimentation, projet de loi relatif à l'action extérieure des collectivités, futur Memorandum des RUP, ...), des auditions ont débuté afin de déterminer une thématique de travail sur la coopération régionale permettant de capitaliser et d'actualiser les productions antérieures du CESER¹⁷. Elles se poursuivront en 2017 en fonction des disponibilités (priorité sera donnée au FEADER justifiant une contribution au regard de l'examen de ses fiches actions).

II. SAISINES

➤ **Avis sur les documents budgétaires du Conseil régional**

Comme à l'accoutumée, la Commission s'est prononcée, dans le cadre des saisines réglementaires obligatoirement soumises au CESER, sur les documents budgétaires du Conseil régional. Du fait du scrutin électoral fin 2015, les examens des Orientations budgétaires et du Budget primitif 2016 ont été différés (début 2016), auxquels se sont ajoutées par la suite les autres réunions annuelles habituelles (Compte administratif et Bilans d'activités 2015, Orientations budgétaires et Budget primitif 2017, Décision modificative 2016).

Pas moins de 14 séances de travail y ont été consacrées, représentant une vingtaine d'auditions des représentants administratifs de la Collectivité régionale, lesquelles ont donné lieu à 6 avis de la Commission.¹⁸

14 Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014 et Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015.

15 Soit 5 auditions de personnalités qualifiées, juristes spécialistes et représentants de collectivités.

16 Synthèse et capitalisation des auditions, synthèse des productions du CESER, fonds documentaire.

17 Note du CESER : « *La coopération régionale : un enjeu pour la Réunion ?* » – Assemblée plénière du 16 novembre 1999.

Note du CESER : « *Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans l’océan Indien* » – Bureau du 8 juillet 2005.

Avis du CESER sur le « *Rapport d’information sur l’action de la Région Réunion en matière de coopération régionale et d’action internationale* » du 8 avril 2015.

Avis sur les fiches actions du programme INTERREG V OI 2014-2020 du 22 mars 2016.

Avis sur l'exercice du droit régional à l'expérimentation (article 72 alinéa 4 de la Constitution) – Assemblée plénière du 26 avril 2016 ...

18 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

Avis du CESER sur le Budget Primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

Avis sur le Bilan d'activités et le Compte Administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 21 juin 2016.

Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.

Avis sur le Budget Primitif 2016 de la Région Réunion – Décision Modificative n°1 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.

Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 16 décembre 2016.

A été préalablement souligné tout l'intérêt de procéder à une harmonisation dans la présentation des différents piliers d'intervention (fiches programmes et tableaux de synthèse, reprenant des éléments chiffrés de comparaison rétrospectifs et autres indicateurs prospectifs) pour une plus juste appréciation des évolutions budgétaires. De plus, le Conseil régional a été invité à utiliser les nouvelles compétences attribuées au CESER par la loi NOTRe, en termes de contribution au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

S'agissant des Affaires financières, la Commission a de nouveau partagé la vocation première de la Collectivité tendant à soutenir l'économie locale et donc la création d'activités et d'emplois, et ce à travers sa politique d'investissement à long terme. Elle l'a engagée à s'assurer des retombées en la matière et à les mesurer dans le cadre de ses évaluations.

Face à la nécessité pour le Conseil régional, à l'instar de l'ensemble des collectivités territoriales, de rechercher de nouvelles marges de manœuvre financières, la Commission a rappelé celles existantes en matière de fiscalité sur les énergies fossiles et les préconisations s'y rattachant :

- rendre la fiscalité « plus vertueuse et respectueuse de l'environnement » ;
- maintenir un « niveau d'acceptabilité pour le consommateur » ;
- préserver les recettes pour chacune des Collectivités bénéficiaires.

Elle a renouvelé la volonté du CESER d'être associé à toute réflexion menée sur l'évolution de la fiscalité locale, comme convenu pour la révision à mi-parcours de l'octroi de mer.

La Commission a réitéré sa demande de disposer de la PPI-PPF¹⁹ et de la trajectoire d'équilibre actualisées à l'horizon 2021, outils stratégiques de référence essentiels à l'analyse financière.

Au titre des Affaires européennes, la Commission, tout en soulignant la dynamique d'accélération du rythme de la programmation, a rappelé son soutien à toutes actions de communication à l'attention des bénéficiaires, de nature à faciliter l'accès aux fonds et donc à optimiser les dispositifs.

Au regard de la gestion très centralisée des programmes FEADER et FEAMP²⁰, la Commission a réaffirmé son entière adhésion à la poursuite des négociations pour une meilleure prise en considération des particularismes des RUP sur la base de l'article 349 du TFUE.

Pour l'ensemble des PO, elle a réitéré sa demande concernant l'adaptation du fonctionnement du CRE (Comité Régional d'Évaluation) dans le sens d'une concertation régulière.

Concernant la Coopération régionale et les Relations internationales, a été de nouveau recommandée d'adopter une présentation consolidée de l'ensemble des actions soutenues (par secteur, pays, projet et montant) afin de mesurer pleinement l'étendue de cette politique transversale.

La Commission a rappelé nombre de ses préconisations antérieures :

- Poursuivre les négociations pour une plus grande reconnaissance de la Réunion au sein des organisations régionales²¹ pour défendre au mieux nos intérêts spécifiques ;
- Développer les représentations à l'extérieur de la Réunion (Antennes, mise à disposition de représentants dans les Ambassades et/ou Consuls, ...), en envisageant la mutualisation avec d'autres collectivités territoriales françaises ;
- Accentuer les démarches auprès du Gouvernement et des Parlementaires en vue de simplifier les procédures de délivrance des visas et développer la desserte aérienne ;
- Prendre des mesures pour les entreprises en matière de veille stratégique, pour exporter les savoir-faire, développer les réseaux et mutualiser les moyens ;
- Promouvoir le concept de co-développement durable et valoriser l'identité indianocéanique en maintenant les actions avec nos partenaires historiques de la ZOI et en organisant une journée annuelle publique de sensibilisation à la culture et à la pratique de la coopération ;

19 Programmation Pluriannuelle des Investissements – Programmation Pluriannuelle de Fonctionnement.

20 Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche.

21 COI : Commission de l'Océan Indien – COMESA : Marché Commun de l'Afrique orientale et australe – SADC : Communauté de développement d'Afrique australe – IORA : Association des États riverains de l'océan Indien.

- Mettre en place une Cellule dédiée aux APE au niveau régional, reprendre les travaux entamés en 2007, et sur la base d'une évaluation des Accords en cours, élaborer un argumentaire concerté et cohérent avec les entreprises locales à porter devant les autorités européennes ;
- Conférer au Conseil régional le Chef de filât de la coopération décentralisée pour répondre aux besoins de cohérence, de lisibilité, d'harmonisation des actions et de réactivité ;
- Créer une Conférence locale de la coopération et du co-développement (chargée d'élaborer la politique, d'informer les partenaires, de procéder aux évaluations) réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et sociaux (y compris la Société civile).

➤ **Avis sur les fiches actions du programme INTERREG V OI 2014-2020²²**

Saisi exclusivement sur les fiches actions du programme, le CESER a néanmoins souhaité rendre un avis sur INTERREG V. Au regard de la transversalité du POE, tout comme l'ensemble des programmes européens, les réunions de la Commission sur ce sujet ont été élargies d'une part, aux Présidents, Vice-présidents et Rapporteurs des autres Commissions ainsi qu'aux représentants du CCEE.

Outre le rappel des préconisations précédemment exprimées, a été soulignée toute l'importance :

- de la cohérence avec les autres programmes ou accords existants au niveau européen afin de mieux appréhender la dimension internationale ; de même avec l'ensemble des documents de programmation/planification existants ou en cours de réalisation au niveau national et régional.
- de l'articulation/complémentarité à rechercher avec les autres sources de financement mobilisables (exemples : FED, PIR, ICD, ...²³).
- d'une meilleure considération de l'ultrapériphérie dans les politiques européennes en matière d'insertion régionale, sur le fondement juridique de l'article 349 du TFUE.
- des discussions dans le cadre de la finalisation des APE, dans le domaine des services, pour les obstacles non tarifaires au commerce, la problématique des normes et la question des règles d'origine.
- de la définition d'indicateurs de suivi afin de mesurer les retombées spécifiquement pour le territoire de la Réunion dans le cadre du plan d'évaluation.

Par ailleurs, ont été formulées un certain nombre de remarques sur les fiches actions relevant des Commissions sectorielles et concernant tout particulièrement les projets soutenus au titre de la recherche et les actions de formation et d'échanges.

➤ **Avis sur l'exercice du droit régional à l'expérimentation (article 72 alinéa 4 de la Constitution)²⁴**

Au regard de ses enjeux stratégiques, le rapport a fait l'objet d'une présentation par le Conseil régional, à l'attention de représentants des différentes Commissions du CESER et du CCEE. La Commission « Affaires générales, financières et des Relations internationales » a contribué à l'avis exprimé, au même titre que les Commissions « Développement économique » et « Aménagement, Développement durable, Énergie et déplacements », la consultation portant sur trois volets spécifiques :

- une fiscalité régionale attractive,
- un schéma régional de développement adapté,
- un pouvoir de coopération régionale autonome.

22 Avis du CESER sur les fiches actions du programme INTERREG V Océan Indien 2014-2020 du 22 mars 2016.

23 FED : Fonds Européen de Développement – ICD : Instrument de Coopération au Développement pour l'Inde et l'Afrique du Sud – PIR : Programmes Indicatifs Régionaux, ...

24 Avis du CESER sur l'exercice du droit régional à l'expérimentation (article 72 alinéa 4 de la Constitution) – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

La Commission a relevé qu'à travers la mise en œuvre de cette disposition constitutionnelle, la Collectivité entendait participer à la construction d'un nouveau modèle de développement économique et social ancré sur les réalités locales, et ainsi faire reconnaître les spécificités de la Réunion. Estimant indispensable de trouver de nouvelles pistes d'innovation territoriale et partageant la nécessité d'adapter certaines normes, la Commission a considéré que l'expérimentation pour la déclinaison du programme INTERREG V, par la conclusion de conventions-cadres avec les pays tiers participants, était de nature à définir une nouvelle gouvernance au service du rayonnement de notre territoire.

Outre ses préconisations exprimées régulièrement lors de l'examen des différentes saisines régionales (cf. supra), elle a tout particulièrement insisté sur la systématisation des études d'impacts préalables avant la conclusion de tout accord de coopération ; et rappelé ses orientations s'agissant de l'évaluation à appliquer à ce dispositif expérimental.

➤ **Avis sur le projet de loi de programmation relative à l'Égalité réelle Outre-mer²⁵**

En juillet, le Président du Conseil régional saisissait le CESER, selon la procédure d'urgence, sur le projet de loi de programmation relative à l'égalité réelle Outre-mer. À l'instar de l'ensemble des productions des Commissions réalisées sur le thème de l'égalité réelle, l'avis de la Commission a été intégré au document de synthèse s'y rattachant (cf. supra).

➤ **Contribution à l'élaboration du Mémoire des RUP 2017²⁶**

Le CESER a été consulté en octobre par la collectivité régionale en vue de recueillir sa contribution pour l'élaboration du Mémoire des RUP, devant servir de référence pour le renouvellement de la stratégie en leur faveur. Il s'agissait de définir les orientations stratégiques et les grandes priorités pour la Réunion qui nécessitaient d'être mieux prises en compte par les politiques européennes. La Commission, chargée de ce dossier, s'est attelée, dès la fin de l'année, à l'élaboration d'un document de synthèse, réalisé à partir, d'une part, des différentes Communications de la Commission européenne depuis 2004 et des précédents Mémoires des RUP, et d'autre part, des publications antérieures du CESER.

Pas moins de quatre réunions de travail et une audition²⁷ ont été nécessaires pour traiter ce dossier éminemment transversal et stratégique. La contribution ayant été finalisée en janvier 2017, ses éléments seront soumis aux prochains Bilans d'activités et de mandature de la Commission.

III. AUTRES TRAVAUX

➤ **Groupes de travail**

Pour des questions pratiques et d'efficacité, des groupes de travail peuvent se constituer. Composés en principe de seuls membres de la Commission, ils sont normalement chargés des travaux rédactionnels ou de relecture, tenant aux sujets traités en autosaisine. Au regard de la technicité requise à l'examen des fiches actions du PDRR-FEADER 2014-2020 et du besoin ressenti d'élargir la concertation, il a été jugé opportun de mettre en place un groupe de travail partenarial réunissant des représentants du monde agricole internes et externes au CESER. Placé sous la responsabilité du Président de la Commission, il s'est réuni périodiquement, depuis septembre 2015, au fur et à mesure de l'envoi de ces documents par le Conseil départemental.

25 Avis du CESER sur le projet de loi de programmation relative à l'Égalité réelle Outre-mer – Bureau du 13 juillet 2016.

26 Contribution du CESER en vue de l'élaboration du prochain Mémoire des RUP 2017 du 30 janvier 2017.

27 Audition de Mme Julie DUPONT-LASSALLE, Maître de Conférences en droit public à l'Université de la Réunion sur l'article 349 du Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne.

En 2016, une étude approfondie a été opérée sur 39 fiches (sur un total de 66)²⁸ donnant lieu à 7 avis communiqués à l'autorité de gestion.

Ces travaux ont vocation à être finalisés en 2017 par l'élaboration d'un document de synthèse, sous la forme d'une contribution sur le FEADER, pour ce qui concerne les modifications demandées ne pouvant être entérinées sans approbation préalable de la Commission européenne et/ou accord du CNS²⁹ (exemple tenant aux critères d'éligibilité).

➤ **Commissions conjointes**

De nombreux sujets traités requièrent l'organisation de Commissions conjointes (en conformité avec les recommandations du Bureau) afin de partager les informations, d'échanger les points de vue ou encore d'émettre des avis de la plus grande cohérence possible, en regard des champs de compétence respectifs.

Ainsi la Commission « Affaires générales, financières et des Relations internationales », s'est réunie, sous cette forme, à deux occasions, une première fois avec la Commission « Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements », la seconde, avec la Commission « Développement économique ». Dans ce cadre, deux avis ont été formulés, sur :

– Le rapport : « *L'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de la Réunion* »³⁰ (cf. avis des Commissions figurant au rapport).

– Le SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation)³¹.

Préalablement à son examen, les membres avaient participé à l'atelier de concertation organisé par les services de la Collectivité régionale. Ils se sont particulièrement attachés à la thématique de l'internationalisation et de l'attractivité du territoire. Un avis de synthèse a été élaboré par la Commission « Développement économique » (cf. Bilan d'activités correspondant).

➤ **Réunions transversales élargies**

Sont régulièrement conviés aux réunions de la Commission, le plus souvent « de plein droit » les Présidents, Vice-présidents et Rapporteurs des autres Commissions ou leurs représentants, ainsi que les Vice-présidents délégués du CESER, pour examiner des dossiers soumis à consultation et nécessitant une expertise transversale. Cette forme d'examen consiste en l'occurrence à venir alimenter et donc consolider les productions de la Commission (Cf. présentation du programme INTERREG V OI 2014-2020 et de ses fiches actions).

Par ailleurs, les réunions élargies au CCEE se sont multipliées. Les deux Conseils consultatifs sont amenés à échanger fréquemment à l'occasion de dossiers ayant trait aux finances régionales (lors de l'examen des documents budgétaires) ou en lien avec les POE.

➤ **Affaires courantes**

Diverses séquences de travail de la Commission sont consacrées aux affaires dites courantes.

Ainsi, est régulièrement inscrit à l'ordre du jour des réunions, un état d'avancement des travaux, pour tenir compte à la fois des urgences non prévisibles et des disponibilités des membres dans la planification des réunions ; laquelle nécessite d'être périodiquement actualisée.

De plus, en début de réunions, un point concernant l'actualité du CESER et des membres de la Commission ou encore la revue de presse (locale, nationale et européenne) est opéré.

De même, les représentations extérieures font l'objet de restitutions afin de tenir informés les membres sur l'évolution des dossiers inhérents à la Commission. À titre illustratif, chaque session

28 En 2015 : 16 fiches actions examinées, 3 réunions, 2 consultations électroniques soit 6 avis à l'autorité de gestion.
En 2016 : 9 fiches actions examinées, 5 réunions, 2 consultations électroniques soit 7 avis à l'autorité de gestion.

29 Comité National de Suivi.

30 Rapport du CESER : « *L'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de la Réunion* » – Assemblée plénière du 2 septembre 2016.

31 Avis du CESER sur le Schéma Régional de Développement Économique, d'Internationalisation et d'Innovation – Assemblée plénière du 16 décembre 2016.

du CNS (réunions techniques, séance plénière, Comité de Suivi INTERREG) fait l'objet de réunions spécifiques.

Les différents sujets abordés et les échanges institués contribuent au partage d'informations et à l'appropriation indispensable des secteurs d'intervention multiples. Il convient de plus de se constituer une base documentaire actualisée afin de préparer les travaux ultérieurs (saisines ou autosaisines), mais aussi de procéder au suivi indispensable des préconisations émises.

Par ailleurs, un accueil particulier a été consacré aux deux nouveaux membres arrivés en 2016, afin de leur exposer l'organisation et le fonctionnement du CESER en général, et de la Commission en particulier.

Enfin, la Commission a élaboré et présenté son Bilan d'activités annuel pour l'exercice 2015.

➤ **Formations et visites de terrain**

Une nouveauté, qu'il convient de souligner, a été initiée en 2016 à l'attention de l'ensemble des Conseillers, s'agissant de l'organisation de formations. Une session a été organisée, en deux volets distincts, l'un consacré à la loi NOTRe et l'autre à l'évaluation des politiques publiques (au vu des nouvelles attributions du CESER en ce domaine, en vertu de l'article 32 de ladite loi).

De plus, les visites de terrain instaurées en 2015 se sont poursuivies. Ce faisant, en allant au-devant des acteurs du territoire, l'objectif est de renforcer la compréhension et l'utilité du CESER en valorisant ses travaux, donc de conforter sa légitimité. Un déplacement marquant a été réalisé sur la micro-région du Sud pour une présentation des projets de développement intercommunaux.

Ces actions seront reconduites en 2017 et perdureront.

➤ **Représentations extérieures**

Les membres du CESER participent à de nombreuses réunions extérieures, par délégation du Président (au niveau local, national voire européen), soit en leur qualité de Vice-président ou en tant que représentant de leur Commission sectorielle.

Peuvent être cités les participations à la Conférence annuelle de Coopération régionale, au Colloque sur les 70 ans de la départementalisation, et plus particulièrement au CNS des programmes européens dont le CESER est membre à part entière.

Ces représentations font l'objet de comptes rendus écrits ou de restitutions en réunion afin de partager les informations et évolutions sur les questions intéressant la Commission (cf. supra).

| |
|--|
| COMMISSION « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE » |
|--|

Pour l'exercice 2016, la Commission « Développement économique » s'est réunie 36 fois. Un groupe de travail s'est constitué et réuni 2 fois dans la perspective d'une potentielle étude sur le devenir de l'aéroport de Pierrefonds. Il est à noter également que la Commission s'est déplacée au cours de l'année, pour une visite de terrain à Pierrefonds. Cette visite a donné l'occasion aux représentants de la CIVIS³² d'exposer le schéma d'aménagement de la zone aéroportuaire aux membres du CESER.

Le présent bilan d'activités retrace de manière globale l'ensemble des travaux menés par la Commission au cours de l'exercice. Comme à son habitude, ses travaux se sont organisés autour de sujets :

- d'autosaisines (« L'Ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de la Réunion », « Égalité réelle »),
- de saisines obligatoires (examen des documents budgétaires),
- de saisines (Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation).

Ces travaux ont permis à la Commission d'exprimer ses observations, remarques et préconisations relatives aux problématiques abordées. Ils ont donné l'occasion à la Commission de contribuer, par ses apports, à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, notamment régionales, sur le territoire réunionnais.

I. AUTOSAISINES

➤ L'Ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de la Réunion³³

Suite à la réflexion qu'il a mené en 2010 sur le renforcement des capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion³⁴, le CESER a poursuivi, en 2015, sa réflexion afin de déterminer si et comment il était possible d'évaluer les politiques publiques appliquées à la Réunion sous l'angle de l'ancrage territorial. La réflexion menée par la Commission visait à définir de quelles capacités et de quels moyens la Réunion devrait disposer afin d'influer plus et mieux sur la définition des grandes orientations stratégiques la concernant afin qu'elles soient adaptées à ses enjeux et ses réalités économiques, sociales et environnementales.

Pour ce faire, a été proposé une démarche visant à ancrer territorialement les politiques publiques pour le développement des entreprises et de la Réunion à travers une grille de lecture Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), qui vise à mesurer « *la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement se traduisant par un comportement éthique et transparent* ». Cette grille invite à la performance globale des organisations en recherchant un juste équilibre entre performances économique, équité sociale, et préservation de l'environnement.

À plus long terme, l'objectif de la réflexion est de développer et de consolider l'ancrage territorial des entreprises réunionnaises, afin que celles-ci laissent une empreinte positive sur le territoire. Il s'agit de construire un modèle de développement dans lequel chaque entreprise créatrice de valeur ajoutée puisse apporter sa contribution au développement du territoire.

32 Communauté Intercommunale des Villes Solidaires.

33 Rapport du CESER intitulé « L'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et du territoire » – Assemblée plénière du 2 septembre 2016.

34 Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion à partir des programmes européens – Assemblée plénière du 4 mars 2010.

La première partie du rapport a mis en relief les éléments d'enseignement quantitatifs et qualitatifs de l'étude confiée au cabinet GEODE CONSULTING, afin d'en tirer des éléments pour conforter l'ancrage des politiques publiques, la définition du territoire auquel il s'applique et les enjeux qu'il porte.

La seconde partie s'est attachée à proposer un certain nombre de préconisations qui sont plus longuement développées dans le rapport.

Ainsi, vouloir ancrer les politiques publiques sur le territoire c'est rechercher une cohérence, une pertinence et une efficacité, à travers leur mise en œuvre. Cela influe directement sur la manière dont elles sont construites, pilotées et suivies. Il est crucial pour cela de :

- S'engager fortement politiquement,
- Mettre en place des Espaces d'Initiatives Territoriales, véritables outils de gouvernance dans le cadre de l'ancrage territorial des politiques publiques,
- Développer la culture de l'évaluation,
- Identifier une structure évaluative,
- Systématiser l'accessibilité des données,
- Accentuer la sensibilisation et la formation, notamment des cadres,
- Étendre la mise en œuvre de la démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises par la mise en place d'un FRAC spécifique dédié.

Au final, toute démarche d'ancrage repose sur le principe d'un dialogue et d'une prise en compte des parties prenantes. L'efficacité d'une politique publique ne doit pas s'appréhender uniquement à travers sa capacité à consommer les fonds qui lui sont attribués, mais également, à travers ses impacts quantitatifs et qualitatifs sur l'ensemble des acteurs (citoyens, entreprises, syndicats, ...). La Commission, au vu de l'accueil positif accordé aux éléments contenus dans le rapport, a décidé de le promouvoir dans le cadre de l'organisation d'un événementiel qui devrait avoir lieu en 2017. En 2016, plusieurs réunions de la Commission ont permis d'avancer sur ce sujet.

➤ **Contribution pour un développement du territoire au regard du principe d'« égalité réelle »³⁵**

En 2016, la Commission s'est réunie à trois reprises afin de contribuer, sous l'angle économique, à ce thème de réflexion. Par ses apports, elle a enrichi les diverses contributions du CESER³⁶.

Commentaires et propositions sur « les 35 recommandations du rapport LUREL déclinées en 23 axes et 75 propositions ». À titre d'exemple, la Commission a apporté son éclairage en matière de développement numérique, a adhéré à l'idée d'instituer une citoyenneté économique, s'est opposée à toute intervention sur la TVA telle que suggérée par le rapport LUREL, a invité à une certaine orthodoxie financière de la part des collectivités locales, ...

Dans un second temps, la Commission s'est réunie afin d'alimenter la contribution du CESER pour un développement du territoire au regard du principe de « l'Égalité réelle ». Elle a estimé que l'un des critères pour parvenir à une égalité économique réelle en Outre-mer par rapport à l'hexagone relève, entre autres, de notre capacité à réduire l'écart entre le PIB/Habitant au plan local et celui au plan national, tout en prenant en compte la juste et équitable répartition de la valeur ajoutée créée entre le niveau national et le niveau local et à l'échelle même du territoire

35 Contribution du CESER de la Réunion pour un développement du territoire au regard du principe de l'« Égalité réelle » – Assemblée plénière du 2 septembre 2016.

36 – Commentaires et proposition du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de la Réunion sur « les 35 recommandations du Rapport LUREL, déclinée en 23 axes et 75 propositions » – Bureau du 16 juin 2016.
– Avis sur le projet de loi de programmation relatif à l'Égalité réelle Outre-mer – Bureau du 13 juillet 2016.
– Contribution du CESER de la Réunion pour un développement du territoire au regard du principe de l'« Égalité réelle » – Assemblée plénière du 2 septembre 2016.

réunionnais entre l'ensemble des facteurs de production.

La Commission a rappelé qu'il existe non pas **un** mais **des** Outre-mer. De ce fait, les politiques publiques qui sont appliquées aux territoires se doivent d'être adaptées à la réalité sociale et économique de chacun d'entre eux.

Ces politiques doivent être lisibles, reposer sur un diagnostic territorial de référence partagé, être porteuses de perspectives tant en matière de développement des activités que d'emplois.

Dans le cadre de sa contribution la Commission a posé les principaux objectifs à atteindre, à savoir :

- **L'amélioration de l'accessibilité au marché européen,**
- **L'accroissement de la compétitivité,**
- **Le renforcement de l'insertion régionale de la Réunion au sein de sa zone géographique,**
- **Le renforcement de la dimension sociale du développement de la Réunion,**
- **L'éradication de l'illettrisme,**
- **L'intégration de la lutte contre le changement climatique dans toutes les politiques pertinentes,**

s'appuyant sur des principes forts que sont :

- **La Responsabilité,**
- **La décentralisation accompagnée d'une réelle déconcentration,**
- **La subsidiarité,**
- **La fiscalité différenciée,**
- **L'internationalisation,**
- **L'Éducation et la Formation,**
- **Le sociétal.**

La Commission a insisté sur la nécessité de garantir la compétitivité des secteurs traditionnels, socles de l'économie réunionnaise et sur l'importance d'accroître la performance des secteurs créateurs de forte valeur ajoutée.

II. SAISINES

➤ **Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII)**³⁷

En application de la loi NOTRe³⁸ qui rend la Région responsable sur son territoire « *de la définition des orientations en matière de développement économique* » (article L.4251-12 du CGCT³⁹), le Conseil régional a procédé à l'élaboration du SRDEII. Ce document de programmation, sur saisine du Président du Conseil régional a été présenté à l'ensemble des Commissions du CESER. La Commission « Développement économique » s'est réunie 5 fois sur ce thème.

Elle a regretté que le schéma n'ait eu pour seule ambition que « *d'exprimer les orientations de la mandature régionale* », au risque de n'être perçu que comme un document venant s'ajouter à une multitude d'autres.

Le document soumis pour avis repose sur trois grands axes :

- «- *Créer un milieu fertile pour l'entrepreneuriat et l'expression des talents ;*
- *Libérer les énergies en adaptant les outils d'accompagnement et de financement aux besoins de terrain pour démultiplier la quantité et la qualité des projets et révéler les gisements d'activités et*

37 Avis du CESER sur le Schéma Régional de Développement Économique, d'Internalisation et d'Innovation – Assemblée plénière du 16 décembre 2016.

38 loi du 7 août 2015 portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe).

39 Code Général des Collectivités Locales.

d'emplois de demain ;

– Développer des synergies pour répondre aux grands défis locaux et renforcer la résilience de l'économie. »

Dans son avis, la Commission a ainsi insisté sur la nécessité de promouvoir un développement social et culturel à une hauteur identique à celle affichée pour les ambitions économiques. Pour la Commission, l'économie se doit d'être au service de l'Humain.

Elle a regretté, toutefois, l'absence de véritable prise en compte de l'agriculture réunionnaise dans ce schéma.

Elles s'est interrogée sur la faiblesse du développement consacré à l'innovation, alors que cette dimension devrait en constituer un aspect essentiel.

Enfin, la Commission a rappelé la nécessité de faire preuve de vigilance quant à la mise en œuvre du SRDEII, notamment, en matière de gouvernance et de cohérence des différentes politiques publiques menées sur les différents territoires de l'île, et ce afin de parvenir à leur véritable ancrage territorial et de leur cohérence au regard des enjeux futurs de notre territoire.

Dix objectifs stratégiques qui comportent un ensemble de 27 objectifs opérationnels sont développés :

- **Développer la Réunion des talents,**
- **Renforcer l'attractivité du territoire,**
- **Se connecter au monde,**
- **Stimuler l'émergence de projets,**
- **Simplifier la maturation des projets,**
- **Accompagner la croissance des entreprises,**
- **Conquérir les marchés extérieurs,**
- **Se regrouper pour gagner,**
- **Renforcer et dynamiser les filières,**
- **Promouvoir la responsabilité sociale et environnementale.**

La Commission a insisté, de ce fait, pour que ce Schéma permette, dans sa construction, de réunir et de consolider de manière transversale les diverses réflexions menées et qu'une instance de gouvernance soit créée.

➤ **Exercice du droit régional à l'expérimentation (article 72 alinéa 4 de la Constitution)⁴⁰**

Soumis à la consultation du CESER par le Président du Conseil régional, le rapport relatif à l'application du droit à l'expérimentation ouvert par l'article 72 de la Constitution en son alinéa 4 a permis à la Commission d'apporter sa contribution à l'avis en matière de fiscalité régionale.

Pour la Commission, ce droit à expérimentation aurait dû s'envisager dans le cadre d'une demande globale concernant les Outre-mer pour être portée, au niveau national, sur la base d'une plate-forme commune domienne. La Commission s'est exprimée clairement pour une mise en œuvre de cette mesure dans le cadre d'une loi d'orientation. La Commission tient à rappeler qu'il s'agit de mettre en place une fiscalité qui soit régionalisée.

Dans cette consultation, la Commission s'est prononcée sur :

- la réduction ou l'exonération totale du taux d'imposition sur les bénéficiaires et d'exonérations de charges salariales patronales ;
- le respect des règles de minimis ;

⁴⁰ Avis du CESER sur l'exercice du droit à l'expérimentation (article 72 alinéa 4 de la Constitution) – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

- la création de nouveaux emplois ou de nouveaux secteurs d'activités créateurs d'emplois (ESS⁴¹, économie circulaire, filière énergétique, ...);
- la mise en œuvre d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences;
- l'implication des entreprises qui bénéficieront de telles mesures dans un dialogue social renouvelé et permanent dans une démarche de structuration de filière et/ou de branches;
- le suivi et l'évaluation des dispositifs.

III. SAISINES OBLIGATOIRES

La Commission s'est réunie à dix reprises, afin d'examiner les documents budgétaires du Conseil régional sur les secteurs d'interventions qui relèvent de sa compétence. Ses avis ont porté sur :

- Les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016⁴²;
- Le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016⁴³;
- Le Bilan d'activités et Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2015⁴⁴;
- Les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017⁴⁵;
- Le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2017⁴⁶.

➤ Les documents stratégiques d'orientations et d'aménagements

La Commission a rappelé que la loi du 7 août 2015 portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe) a renforcé le rôle de la Région en matière de développement économique.

Cette loi intègre deux dimensions complémentaires que sont l'innovation et l'internationalisation, déclinées dans le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation. Ce dernier devait, pour la Commission, réunir et consolider de manière transversale les diverses réflexions déjà menées et à mener (S3⁴⁷, PRIE⁴⁸, SDATR⁴⁹, SEFORRE⁵⁰, ...). Elle aurait, de ce fait, apprécié, sur l'aspect rédactionnel, une plus grande mise en perspective entre les documents budgétaires du Conseil régional et le projet de SRDEII.

La Commission a insisté sur la nécessité de disposer de la PPI⁵¹ et de la trajectoire d'équilibre actualisées au regard du projet global pour les 6 années du mandat. Elle a proposé qu'une frise calendaire des différentes interventions apparaisse dans ces différents documents.

La Commission a rappelé l'importance de la concertation entre les acteurs tant institutionnels que de terrain afin de faire du SAR et du SRDEII de véritables outils de développement économique. La Commission a régulièrement souligné l'importance de disposer d'un SRZAE⁵² afin de construire une vision globale de l'aménagement et de la gestion des espaces économiques.

➤ Le soutien aux secteurs prioritaires et relais de croissance

La Commission a porté un avis sur les actions visant à créer les éléments de rupture au service

41 ESS : Economie Sociale et Solidaire.

42 Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

43 Avis sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

44 Avis sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 21 juin 2016.

45 Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.

46 Avis sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 16 décembre 2016.

47 Stratégie de Spécialisation Intelligente.

48 Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises.

49 Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de la Réunion.

50 Schéma régional de l'Enseignement des FORMations supérieures et de la REcherche de la Réunion.

51 Programmation Pluriannuelle des Investissements.

52 Schéma Régional des Zones d'Activités Économiques

d'une trajectoire de croissance sécurisée et d'une gouvernance renouvelée. Ces actions visaient à renforcer le soutien aux secteurs prioritaires tels le tourisme, les énergies renouvelables, l'agro-industrie, le numérique, la pêche, les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire, l'économie circulaire.

Pour ce qui concerne le renforcement et l'évolution des dispositifs existants, la Commission a insisté sur l'importance de proposer au tissu économique un dispositif de soutien tout au long de la vie des entreprises qui ne laissent pas de « trous dans la raquette ». Elle a, ainsi, insisté pour que soit mis en place un fond de retournement pour les entreprises en difficulté.

➤ **Le soutien à la Recherche et l'innovation**

Comme elle l'avait déjà exprimé dans différents avis⁵³, la Commission a estimé que le Conseil régional devait poursuivre et développer la construction d'une image de qualité de la recherche à la Réunion. La modification des fiches actions FEDER sur un certain nombre de thématiques (biodiversité, biotechnologie, énergie, santé, tourisme, innovation sociale et sociétale) afin d'en accélérer l'instruction, le lancement des appels à projets et à manifestations d'intérêt seraient de nature à dynamiser et stimuler la mise en œuvre de ces projets de recherche.

Elle a suggéré qu'une réflexion soit menée sur le rôle des banques dans le financement des projets de l'écosystème de recherche innovation réunionnais afin de constituer un dispositif global d'ingénierie financière.

En matière d'innovation vue comme tremplin au développement social et économique, la Commission aura constaté que sa préconisation⁵⁴ visant à favoriser l'émergence de clusters dans d'autres domaines que celui de la mer a été suivi d'effets puisque deux appels à manifestations d'intérêt ont été lancés et que des projets multiples ont été valorisés (projet Réunionois, RSO2, ECO-TOUR, ...).

➤ **L'octroi de mer⁵⁵**

Dans le cadre de la révision à mi-parcours du dispositif, la Commission a noté que cette procédure répondait à sa demande concernant la nécessité « *d'une évaluation périodique de l'Octroi de mer, afin d'en mesurer le degré d'efficacité économique* »⁵⁶. La Commission a demandé que le CESER soit associé à la démarche de réflexion en vue de la construction d'un outil performant au service du développement économique et social du territoire.

Elle a noté que sa préconisation⁵⁷, relative à l'importance d'une bonne communication sur cet outil de développement à destination du grand public, sera traduite en termes d'actions afin de porter à la connaissance des Réunionnais la destination de l'Octroi de mer.

➤ **Le suivi et l'évaluation**

La Commission a rappelé, pour toutes les interventions en matière économique, l'importance du suivi et de l'évaluation sur la base d'indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs, afin de mesurer les aspects relatifs, entre autres, à la création d'emplois pérennes.

53 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

54 Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

55 Avis du CESER sur le rapport « Octroi de mer : réforme du dispositif de taxations et d'exonérations » – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

56 Avis du CESER sur le rapport « Octroi de mer : réforme du dispositif de taxations et d'exonérations » – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

57 Avis du CESER sur le rapport « Octroi de mer : réforme du dispositif de taxations et d'exonérations » – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

➤ La RSE

Pour accompagner les entreprises dans la démarche d'appropriation de la RSE, elle a invité également la Collectivité régionale à conditionner l'obtention des aides régionales au respect de critères de responsabilité sociétale.

La Commission a estimé que la définition d'indicateurs pertinents permettant la prise en compte de ce concept de développement durable appliqué aux entreprises et aux organisations « repose donc sur un dispositif de suivi et d'évaluation en continu⁵⁸ portant sur l'ensemble des dimensions du triptyque « Économie – Social – Environnement » et s'appuyant sur des indicateurs et des questions évaluatives pertinents ».

IV. AUTRES RÉUNIONS

La Commission a procédé à diverses auditions sur différentes thématiques :

- Madame M-F. LEFLON, le 7 mars, conjointement avec la Commission « Éducation et Formation professionnelle », dans le cadre d'une possible création d'une antenne de l'APEC⁵⁹ à la Réunion.

- Monsieur David AFFEJEE du cabinet Racine-OI, le 27 avril, dans le cadre d'une mission d'évaluation de la défiscalisation Outre-mer. L'objectif poursuivi fut de recueillir la position de la Commission concernant l'impact de la défiscalisation sur l'économie réunionnaise pour la période 2010-2016, dans le cadre de l'étude commanditée par le Ministère de l'Outre-mer.

À titre de remarques générales, les membres de la Commission ont fait le constat d'une réduction des investissements défiscalisés. Le sentiment général étant que l'État, par différents subterfuges, a progressivement réduit l'enveloppe globale de l'aide fiscale. Des remarques particulières ont également été apportées :

- Identification des points forts et des faiblesses du dispositif ;
- Rôle de l'intermédiation dans la mise en œuvre du dispositif ;
- Comment la défiscalisation interagit-elle avec les autres dispositifs (locaux et autres) ?
- Le dispositif est-il connu et maîtrisé par tous les bénéficiaires potentiels ?
- Dans quelle mesure l'aide fiscale en faveur des investissements productifs Outre-mer a-t-elle permis de soutenir ou de renforcer la croissance économique ?

- Monsieur Amine VALY, en sa qualité d'ex-Directeur de l'aéroport de Pierrefonds, le 25 mai. L'objectif de cette rencontre était d'enrichir la réflexion de la Commission d'informations relatives à la genèse et aux possibles perspectives de développement de cet aéroport.

- Monsieur Patrick GEIGLE de la CEPAC⁶⁰, le 29 juin, dans le cadre du rachat/fusion de la Banque de la Réunion. Au-delà de la procédure, les membres de la Commission se sont intéressés aux enjeux pour le territoire réunionnais de ce regroupement d'institutions bancaires.

- Monsieur Jean de la PERRIERE et Monsieur Jean-Frédéric LAURENT, Président du Directoire du GPM, afin de mieux appréhender la problématique du développement du port de la Réunion.

- Messieurs Jean-René ÉNILORAC et Ludovic COURTOIS de la CRPMEM⁶¹, le 16 novembre, concernant la problématique de la pêche à la Réunion. Cet échange a permis d'aborder les perspectives de développement de la filière compte tenu des contraintes qui pèsent sur l'activité à la Réunion.

58 Pour l'intérêt de l'évaluation en continu, cf. la Contribution de la Commission « Politique Régionale » du CESR : « Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion à partir de l'exemple des programmes européens » – Assemblée plénière du 4 mars 2010.

59 APEC : Association Pour l'Emploi des Cadres.

60 CEPAC : Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse.

61 CRPMEM : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins.

| |
|---|
| COMMISSION « AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE ET DÉPLACEMENTS » |
|---|

Pour rappel, entrent dans le champ d'attributions de la Commission :

- le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) ;
- l'aménagement (politique foncière, accompagnement de l'habitat ...) ;
- l'environnement et le développement durable ;
- les routes et le transport collectif ;
- l'énergie.

Durant l'année 2016, la Commission s'est réunie **32 fois** en formation pleine et 2 fois en groupes de travail. Le taux de participation des 14 conseillers s'est élevé à **69,20 %**.

La composition de la Commission a été modifiée, au début du second semestre, avec le départ de Mme Marie LAFITTE, représentante de l'UIR-CFDT.

I. AUTOSAINES

1. La problématique de l'eau à la Réunion

La Commission a débuté une réflexion sur le thème de l'eau en 2015. Elle a poursuivi, durant l'année 2016, ses auditions.

Ainsi, une rencontre a été organisée via Skype, avec les représentants de la CWA⁶² (Central Water Authority) de **Maurice** ; seul organisme habilité à produire et à vendre de l'eau potable aux consommateurs dans l'île. Cette rencontre a permis aux membres de mieux comprendre la problématique de l'eau à Maurice (institutions, consommation, ressources, tarification, ...).

De plus, M. Gérard MOUTIEN, Rapporteur de la Commission, a souhaité présenter la situation de **Singapour** s'agissant de la gestion de l'eau. Dans ce pays, les ressources en eau sont très faibles alors que la demande est forte. Aucune nappe phréatique n'a été trouvée en sous-sol. L'eau est actuellement importée de Malaisie et de l'État de Johor. L'État singapourien envisage, à l'horizon 2060, de ne plus renouveler les accords internationaux et donc, de ne plus se baser sur l'importation mais de diversifier ses ressources en eau. Il est à souligner que la politique de gestion de l'eau repose sur un organisme de service public, le P.U.B. (Public Utility Board) particulièrement puissant, bien organisé et efficace.

Au cours de l'année 2016, la Commission a continué la rédaction du rapport sur l'eau. Ses travaux se poursuivent et la finalisation du rapport est prévue pour le second semestre 2017.

2. L'égalité réelle

Faisant suite aux premiers travaux réalisés en 2015, en autosaisine, sur le thème de l'égalité réelle⁶³, le CESER a poursuivi sa réflexion sur ce sujet d'actualité, compte tenu d'une part, de la publication du rapport de M. Victorin LUREL, et d'autre part, de l'adoption du projet de loi Égalité réelle Outre-mer⁶⁴.

Ainsi, la Commission a contribué au rapport « Commentaires et propositions du CESER de la

62 La CWA est un organisme qui dépend du Ministère des Énergies et des Services publics.

63 Dans le cadre de la mission conduite par Mme Éricka BAREIGTS, alors Députée de la Réunion, complémentairement à celle confiée à M. Victorin LUREL, missionné par le Gouvernement en vue de « *définir les voies et les moyens pour aboutir à une égalité réelle au niveau économique et social entre les Outre-mer et l'Hexagone* ».

64 Avis du CESER sur le projet de loi de programmation relative à l'Égalité réelle Outre-mer – Bureau du 13 juillet 2016 (par délégation de l'Assemblée plénière du 17 juillet 2012).

Réunion sur « *les 35 recommandations du rapport LUREL déclinées en 23 axes et 75 propositions* »⁶⁵. Elle a commenté les recommandations relevant de ses champs d'attributions⁶⁶.

De plus, les observations et préconisations formulées par la Commission ont été intégrées dans la Contribution du CESER⁶⁷ « Pour un développement du territoire au regard de l'Égalité réelle ».

II. SAISINES

1. Les documents budgétaires de la Région Réunion

Les élections régionales ayant eu lieu en décembre 2015, les Orientations budgétaires du Conseil régional⁶⁸ et le projet de Budget primitif de la Région pour l'exercice 2016⁶⁹ ont été présentés en début de ladite année. Ces documents ont donné lieu à des avis de la Commission.

La Commission a également émis des avis sur les rapports suivants :

- le Bilan d'activités du Conseil régional et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2015⁷⁰ ;
- les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017⁷¹ ;
- le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2017⁷².

2. L'exercice du droit régional à l'expérimentation (article 72 alinéa 4 de la Constitution)⁷³

Le droit à l'expérimentation, que la Région Réunion s'était proposée de porter devant le Gouvernement, intervenait sur 3 volets spécifiques :

- une fiscalité régionale attractive⁷⁴,
- un schéma régional de développement adapté,
- un pouvoir de coopération régionale autonome⁷⁵.

La Commission « Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements » s'est intéressée spécifiquement au second volet.

Elle avait noté, lors de l'examen des Orientations budgétaires pour l'année 2016, que le Conseil régional se proposait de repenser le SAR⁷⁶ pour en faire un véritable outil au service du développement économique, afin d'accompagner la déclinaison et la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Dans son avis, le CESER a reconnu que le SAR ne correspondait plus aux réalités réunionnaises et qu'il était également trop complexe et rigide au regard des évolutions de notre société et du monde. Il était donc favorable à ce que le Conseil régional mène une réflexion sur un nouveau

65 Commentaires et propositions du CESER de la Réunion sur « *les 35 recommandations du rapport LUREL déclinées en 23 axes et 75 propositions* » – Bureau du CESER du 16 juin 2016 (par délégation de l'Assemblée plénière du 17 juillet 2012).

66 Les recommandations suivantes : mettre à niveau les infrastructures de base, aider les classes populaires et moyennes à épargner et à investir davantage, optimiser la gestion et la maîtrise du foncier par l'État et les collectivités.

67 « Assemblée plénière du CESER du 2 septembre 2016.

68 Avis des Commissions du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

69 Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 (Rapport de présentation – Rapports sectoriels) – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

70 Avis des Commissions du CESER sur le Bilan d'activités du Conseil régional et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 21 juin 2016.

71 Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.

72 Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 (Rapport de présentation – Rapports sectoriels) – Assemblée plénière du 16 décembre 2016.

73 Avis du CESER sur l'exercice du droit régional à l'expérimentation (article 72 alinéa 4 de la Constitution) – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

74 Cf. bilan d'activités de la Commission « Développement économique ».

75 Cf. bilan d'activités de la Commission « Affaires générales, financières et des Relations internationales ».

76 SAR : Schéma d'Aménagement Régional.

schéma d'aménagement.

Il a souhaité que, dans le cadre de cette expérimentation, plus de souplesse en matière d'adoption soit donnée et ce en regard de ce qui existe en particulier en Corse, sans négliger pour autant le rôle de l'État et des différentes Collectivités. De même, il a estimé importantes la consultation et la concertation avec la population et la société civile organisée.

De plus, le CESER a rappelé que, SAR, SRADDET⁷⁷ ou PADDUC⁷⁸, ne sont que des outils aux services d'un projet de développement économique, social et environnemental du territoire. Aussi, il a souhaité, avant toute élaboration de ce nouveau schéma, que celui-ci soit réfléchi et adopté de manière partenariale.

3. Le rapport « La situation en matière de développement durable de la Région Réunion pour l'exercice 2015 »

La Commission a pris acte du rapport⁷⁹ présenté par la Région Réunion sur la situation en matière de développement durable, intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à apporter des améliorations en ce domaine.

4. Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)⁸⁰

Ce sujet a également été traité par la Commission « Développement économique » (cf. bilan d'activités de cette Commission).

5. Le Plan d'actions pour l'amélioration des conditions d'alimentation en eau des Hauts – Programme d'actions provisoire

Le Plan d'actions en faveur d'une meilleure alimentation en eau des Hauts a été initié par le Conseil départemental en août 2015. Dans son avis, la Commission a salué l'intérêt porté à la zone des Hauts et l'initiative qui en découle. La réalisation de ces différentes actions pourrait apporter un début de solution aux difficultés rencontrées par les agriculteurs.

Cependant, la Commission s'est interrogée sur l'enveloppe financière prévue pour la déclinaison de ce plan d'actions. Elle espère que les moyens affectés seront réellement à la hauteur des ambitions affichées dans les différentes fiches.

La Commission a souligné l'importance de réhabiliter les retenues collinaires individuelles et collectives, non seulement dans le domaine de l'irrigation agricole, mais également dans celui de la protection incendie. À cet égard, les incendies de 2011 au Piton Maïdo ont démontré la nécessité de ces retenues. Il convient donc de mettre en œuvre une politique plus incitative et plus forte en la matière.

Enfin, la Commission a estimé qu'il ne fallait pas se limiter à la question de l'eau, car se posent également d'autres problèmes tels que l'électrification et l'accès aux exploitations agricoles.

Les remarques de la Commission ont été reprises par le CESER dans son avis du 2 septembre 2016⁸¹.

77 SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

78 PADDUC : Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse.

79 Avis du CESER sur le rapport « La situation en matière de développement durable de la Région Réunion pour l'exercice 2015 » – Assemblée plénière du 21 juin 2016.

80 Avis du CESER sur le SRDEII – Assemblée plénière du 16 décembre 2016.

III. AUTRES RÉUNIONS

Au cours de l'année 2016, la Commission a pu également aborder d'autres thèmes :

- Le **réseau routier** avec un point d'étape réalisé sur le chantier de la Nouvelle Route du Littoral (NRL).
- **L'énergie** a fait l'objet de diverses présentations :
 - Cluster TEMERGIE (Technologies des Énergies Maîtrisées, Énergies Renouvelables et Gestion Isolée de l'Énergie de la Réunion) ;
 - Bilan énergétique de la Réunion 2015 ;
 - Rapport d'activités 2013-2015 de la SPL⁸² Énergies.
- **L'aménagement du territoire** à travers la présentation de la SPL MARAÏNA.
- Les **déchets** en s'attachant à la problématique de la Réunion dans ce secteur avec l'AGORAH⁸³.
- Le point sur le **logement social** à la Réunion au 1^{er} janvier 2016 avec M. Michel OBERLÉ, Délégué de l'ARMOS-oi⁸⁴, par ailleurs membre de la Commission.
- Faisant suite à la présentation au CESER du projet HUB océan Indien, en 2015, par M. Bernard ELIE, Directeur général CMA-CGM et DELMAS REUNION et Chef de projet de HUB océan Indien, deux réunions ont eu lieu, en 2016, sur la problématique de **l'évolution de Port-Réunion**. Dans ce cadre, ont été auditionnés M. Jean BRAC DE LA PERRIERE, Président de SGM⁸⁵ Manutention et M. Jean-Frédéric LAURENT, Président du Directoire du Grand Port Maritime de la Réunion.

Ces deux interventions ont été faites en réunions conjointes avec la Commission « Développement économique ».

De plus, la Commission a examiné et rendu un avis sur le rapport de la Commission « Développement économique » intitulé « *L'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de la Réunion* »⁸⁶, conjointement avec la Commission « Affaires générales, financières et des Relations internationales ».

Des membres de la Commission « Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements » ont également participé au groupe de travail mis en place pour l'examen des fiches-actions du PDRR-FEADER⁸⁷ 2014-2020 (cf. bilan d'activités de la Commission « Affaires générales, financières et des Relations internationales »).

Concernant les **représentations extérieures**, les conseillers ont participé activement à près de 40 réunions :

- Assemblée générale et Conseil d'administration de l'AGORAH ;
- Conseil d'orientation de l'OER⁸⁸ ;
- Réunion plénière du Comité de Bassin ;
- Commission de suivi du SAR ;
- Comité de suivi des Engagements du Maître d'Ouvrage de la NRL ;

81 Avis du CESER sur le Plan d'actions pour l'amélioration des conditions d'alimentation en eau des Hauts – Programme d'actions provisoire – Assemblée plénière du 2 septembre 2016.

82 SPL : Société Publique Locale.

83 AGORAH : AGence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat.

84 ARMOS-oi : Association Régionale des Maîtres d'Ouvrages Sociaux-Océan Indien.

85 SGM : Société GEORGES MICHEL.

86 « *L'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de la Réunion* » – Assemblée plénière du 02 septembre 2016.

87 PDRR-FEADER : Plan de Développement Rural Régional – Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

88 OER : Observatoire Énergie Réunion.

- Colloque sur l'eau potable à la Réunion, organisé par la Préfecture et l'ARS OI⁸⁹ ;
- Séminaire « Déchets et innovation : un double défi pour notre île » organisé par ILEVA⁹⁰ ;
- Ateliers du Plan d'actions pour l'amélioration des conditions d'alimentation en eau des Hauts ;
- ...

Enfin, dans le cadre des 10 ans de l'OER, plusieurs membres de la Commission ont représenté le CESER lors des visites de la micro-centrale hydroélectrique de Bras des Lianes, de la centrale hydraulique de Sainte-Rose et de la centrale thermique EDF du Port.

IV. VISITES DE TERRAIN

- En mars, M. Michel FONTAINE, Sénateur Maire de Saint-Pierre et Président de la CIVIS, a convié le CESER à une rencontre à laquelle la Commission « Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements » a participé. Durant cette visite, **les projets de développement intercommunaux du territoire de la micro région Sud** ont été présentés, notamment la zone d'aménagement de Pierrefonds et la Vallée Blanche à Terre-Sainte.

- Dans le cadre des auditions qui ont eu lieu pour l'élaboration de la note d'étape intitulée « *La desserte aérienne à la Réunion – Composition d'un billet d'avion et quelle évolution pour l'aéroport de Pierrefonds ?* »⁹¹, M. Jean-Paul NOËL, Président du Directoire Aéroport de la Réunion Roland Garros, avait invité la Commission à venir visiter **l'aéroport Roland Garros**. Cette invitation s'est concrétisée fin avril 2016.

- À maintes reprises, la Commission avait, lors de l'examen des documents budgétaires du Conseil régional émis le souhait de visiter le **Centre Régional de Gestion de Trafic** (CRGT). Cette visite s'est déroulée en juin 2016. Ce Centre dépend du Service de la Sécurité et de l'Exploitation du réseau routier et a pour missions :

- l'aide à la gestion de la Route du Littoral ;
- la détection rapide des perturbations ;
- le recueil des données et des informations relatives au trafic ;
- l'exploitation du réseau et gestion du trafic ;
- l'information routière.

- À l'occasion des 10 ans de l'OER, la Commission s'est déplacée, en octobre 2016, sur **le site de La Perrière** (Sainte-Suzanne). Ce parc compte 37 éoliennes produisant chacune 275 kW, soit 10 mégawatts.

- Enfin, en novembre 2016, le **Centre de Valorisation et de Traitement des Déchets** (Pierrefonds) avec des représentants d'ILEVA (ILE Valorisation) a été visité. Le Syndicat mixte de traitement des déchets des micro-régions Sud et Ouest de la Réunion a été créé en janvier 2014 dans l'optique de mutualiser les compétences et d'optimiser le traitement des déchets des territoires du Sud et de l'Ouest de la Réunion.

89 ARS OI : Agence de Santé Océan Indien.

90 ILEVA : ILE Valorisation.

91 La desserte aérienne à la Réunion – Composition d'un billet d'avion et quelle évolution pour l'aéroport de Pierrefonds ? – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

COMMISSION
« ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE »

Pour l'année 2016, la Commission s'est attachée à mettre en cohérence l'ensemble de ses travaux au travers de la constitution de groupes de travail thématiques. Elle s'est **réunie 39 fois en formation pleine et 14 fois en groupes de travail**, pour un **taux de participation de 64,49 %**.

Outre la rédaction de son **bilan d'activités pour l'exercice 2015**, la Commission s'est aussi prononcée au cours de l'année 2016, sur différents documents qui ont fait l'objet d'avis et de contribution.

I. AUTOSAINES

➤ **La lutte contre le décrochage scolaire**

Pour son principal thème d'autosaisine, la Commission a souhaité étendre le champ de son étude sur le **décrochage scolaire** de la maternelle jusqu'à l'Université. Les auditions débutées en 2015⁹² ont été poursuivies durant l'année 2016⁹³ et **ce sujet a fait l'objet de 5 réunions** de la Commission, dont 4 consacrées à l'audition d'intervenants issus du Rectorat, de la Région ou de la Sous-préfecture.

Le groupe de travail sur le sujet, formé au sein de la Commission, **s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2016**. Ce fut notamment l'occasion de travailler en lien avec la Préfecture, la Région, le Rectorat et la DAAF⁹⁴ sur les questions d'évaluation du plan de lutte contre le décrochage scolaire.

En charge de mener des réflexions sur la thématique et de s'appropriier l'ensemble du fonds documentaire mis à leur disposition, les membres de ce groupe de travail ont également œuvré pour la rédaction du projet de note, en vue de sa parution en 2017.

➤ **L'Éducation populaire**

Impliquée depuis plusieurs années dans la démarche de redynamisation du mouvement de **l'Éducation populaire**, la Commission a poursuivi ses travaux en la matière durant toute l'année 2016. Elle s'est investie dans cette démarche tant par la mise en place d'un **groupe de travail dédié qui s'est réuni à deux reprises au cours de l'année**, que par la participation régulière de ses membres aux réunions prévues en Préfecture⁹⁵ en présence du CCEE, en vue de la déclinaison locale de la Charte d'Engagements Réciproques entre l'État, le mouvement associatif et les Collectivités territoriales⁹⁶.

92 – Audition de Mme Myriam SAVIO, Déléguée du Préfet pour l'arrondissement Ouest, le 17 septembre 2015.
– Audition de M. Mikael GUEZELOT Délégué du Préfet pour l'arrondissement Nord, le 19 novembre 2015.
– Audition de Mme Françoise DUMAY, Pôle égalité des chances, santé et social du Conseil régional de la Réunion, le 10 décembre 2015.

93 – Audition de M. Rémy DARROUX, Sous-Préfet en charge de la Cohésion sociale et de la Jeunesse, le 10 mars 2016.
– Audition de à Mme Françoise DUMAY, Pôle égalité des chances, santé et social du Conseil régional de la Réunion, le 19 mai 2016.
– Audition de Marie-Aleth GRARD, membre du CESE national et rapporteur de l'avis du CESE « Une école de la réussite pour tous » (mai 2015), le 9 juin 2016.
– Audition de M. Vêlayoudom MARIMOUTOU, Recteur de l'Académie de La Réunion Chancelier des Universités à La Réunion, au CESER sur le thème du décrochage scolaire, accompagné de M. Mario LEFÈVRE, Conseiller Technique du Recteur en matière d'Orientation, Service Académique d'Information et d'Orientation (SAIO), M. Didier LOCHET, Coordinateur Académique Mission Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS), Adjoint au SAIO, Mme Marie-Claude Boyer-Roche, Directrice de Cabinet, le 15 décembre 2016.

94 DAAF : Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt.

95 Cf. Représentations extérieures des membres.

96 Charte d'Engagements Réciproques de la Réunion entre l'État, le mouvement associatif et les collectivités territoriales, mars 2017.

➤ **L'égalité réelle**

Le Bureau du CESER⁹⁷ recevait dès 2015, Mme Éricka BAREIGTS, alors Députée de la Réunion, afin d'échanger sur la problématique de l'Égalité réelle avec les Outre-mer. À partir de cette rencontre, les Commissions du CESER se sont mobilisées afin d'apporter leur contribution au débat⁹⁸. Ce fut l'occasion pour la Commission « Éducation et Formation professionnelle » de rappeler certaines de ses préconisations⁹⁹, notamment liées à la réforme de la formation professionnelle issue du 5 mars 2014.

Par la suite, Monsieur Victorin LUREL, ancien Ministre et Député a été chargé de « préfigurer un texte législatif permettant l'élaboration de plans, territoire par territoire et reposant sur une série d'objectifs donnant corps à la notion d'égalité réelle ». Cette démarche a donné lieu à un rapport soumis à l'examen de la Commission et dont sont issues 35 recommandations déclinées en 23 axes et 75 propositions. La Commission « Éducation et Formation professionnelle » du CESER s'est ainsi portée compétente pour examiner notamment les recommandations n°18,19 et 22¹⁰⁰.

Enfin, par courrier en date du 5 juillet 2016, le Président du Conseil régional de la Réunion, M Didier ROBERT saisissait le CESER pour avis en urgence sur le projet de Loi de programmation relative à l'égalité réelle Outre-mer¹⁰¹.

En 2016, cette thématique a donc fait l'objet de **3 réunions de la Commission** « Éducation et Formation professionnelle » et **3 productions écrites** ont été réalisées et publiées au sein d'un document consolidé portant « Contributions du CESER de la Réunion à l'égalité réelle ».

II. SAISINES

Comme indiqué en introduction, la Commission s'est prononcée au cours de l'année 2016, sur différents documents qui ont fait l'objet de **7 avis rendus**.

➤ **Les documents budgétaires**

La Commission a émis **5 avis** et formulé diverses préconisations pour les secteurs de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage, de l'Éducation, de la Mobilité et de l'Égalité des chances dans le cadre de l'examen :

- Des Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016¹⁰² ;
- Du Budget primitif du Conseil régional pour l'année 2016¹⁰³ ;
- Du Compte administratif et du Bilan d'activités de la Collectivité régionale pour l'exercice 2015¹⁰⁴ ;
- Des Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017¹⁰⁵ ;
- Du Budget primitif du Conseil régional pour l'année 2017¹⁰⁶.

97 Réunion du Bureau du CESER, le 3 septembre 2015.

98 Contribution du CESER de la Réunion « Pour un développement du territoire au regard du principe de l'égalité réelle » – Assemblée plénière du 2 septembre 2016.

99 Note du CESER : « La réforme de la Formation professionnelle issue de la loi du 5 mars 2014 : enjeux et perspectives pour le territoire réunionnais » – Assemblée plénière du 19 février 2015.

100 Commentaires et propositions du CESER sur « les 35 recommandations du Rapport Lurel déclinées en 23 axes et 75 propositions » – Bureau du 16 juin 2016 (par délégation de l'Assemblée plénière du 17 juillet 2012).

101 Avis du CESER sur le projet de loi de programmation relatif à l'Égalité réelle – Bureau du 13 juillet 2016.

102 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

103 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

104 Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 21 juin 2016.

105 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.

106 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 16 décembre 2016.

À raison de 2 à 3 réunions par document, **la Commission s'est réunie 15 fois au sujet des documents budgétaires pour l'année 2016, dont 3 fois en groupe de travail.**

➤ **Le rapport annuel 2016 du Conseil régional sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

Conjointement à la Commission « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances », la Commission « Éducation et Formation professionnelle » **a pris acte, dans l'un de ses avis¹⁰⁷, du rapport annuel 2016 du Conseil régional sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes** qui lui a été présenté.

Après avoir salué le travail réalisé par la Collectivité régionale, les Commissions l'ont ainsi encouragé à poursuivre ses efforts pour que ce rapport soit amélioré et étoffé dans les années à venir. Pour y parvenir, elles se prononcent notamment en faveur de la **réalisation d'une étude sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les entreprises** à la Réunion et pour la création d'un **véritable service public de la petite enfance**.

Enfin, les Commissions ont souhaité dans cet avis, porter une attention particulière à la **problématique des violences faites aux femmes** et invitent le Conseil régional à **s'assurer de l'adéquation entre le soutien qu'il affiche en faveur de cette cause et les moyens financiers correspondants** pour que son action soit pertinente et plus visible et lisible dans ce domaine.

➤ **Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII)**

La Commission **s'est réunie une fois** conjointement avec la Commission « Éducation et Formation professionnelle » pour examiner le Schéma Régional de Développement Économique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII). Ce fut l'occasion pour les membres présents de **formuler leurs remarques, auprès de la Commission « Développement Économique »** afin que celles-ci soient pleinement intégrées à l'avis rendu¹⁰⁸.

➤ **Le rapport « L'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de la Réunion »**

La Commission « Développement Économique » a souhaité produire, dans le cadre de son auto-saisine, un rapport consacré à « L'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de la Réunion », validé en Assemblée plénière le 2 septembre 2016.

Saisies à cette occasion, les Commissions « Éducation et Formation professionnelle » et « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances »¹⁰⁹ ont notamment reconnu que l'évaluation de l'ancrage des politiques publiques sur les bases du triptyque « Économique-Social-Environnemental » à travers la grille de lecture Responsabilité Sociétale des Entreprises¹¹⁰ constituait une première étape avant l'évaluation même de l'ancrage des entreprises réunionnaises.

107 Avis du CESER sur le rapport annuel 2016 sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes – Assemblée plénière du 16 décembre 2016.

108 Avis du CESER sur le Schéma Régional de Développement Économique, d'Internationalisation et d'Innovation – Assemblée plénière du 16 décembre 2016.

109 Avis des Commissions « Éducation et Formation professionnelle » et « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances » du CESER sur le rapport du CESER : « *L'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de la Réunion* » – Assemblée plénière du 2 septembre 2016.

110 Cf. norme ISO 26 000.

III. CONTRIBUTIONS

Au-delà des saisines, la Commission a été largement sollicitée et consultée pour son expertise sur certains champs de compétences, c'est ainsi qu'au cours de l'année 2016, elle s'est attachée à l'examen de :

➤ **La phase 1 de l'étude DGOM¹¹¹**

Au mois de février 2016, le CESER était sollicité par M. Jacques DE PALMAS, expert et partenaire local du Cabinet AMNYOS concernant, la phase 1 de l'étude menée en groupement avec le Cabinet PLURICITÉ, pour le compte de la Direction Générale des Outre-Mer (DGOM). Il s'agissait pour la Commission « Éducation et formation professionnelle » de répondre à un questionnaire relatif aux politiques de formation et d'insertion professionnelle menées ces dix dernières années en Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Mayotte.

Afin de mener à bien cette mission¹¹², et outre les entretiens préalables réalisés en présence de la Directrice du CESER, **un groupe de travail** constitué au sein de la Commission **s'est réuni une fois** en vue de la rédaction des premiers éléments de réponse. Le travail fut ainsi **restitué à l'ensemble des membres de la Commission lors d'une réunion en formation plénière¹¹³**.

Par ailleurs, dans le cadre de leurs représentations extérieures¹¹⁴, certains membres de la Commission ont assisté à une réunion de présentation des objectifs des deux phases de l'étude ainsi que du compte rendu de la phase 1. C'est d'ailleurs en perspective d'une sollicitation de la Commission sur la phase 2 de l'étude dès janvier 2017, que le CESER réceptionnait en novembre 2016, les rapports finaux de la phase 1¹¹⁵. Cette première partie se présente comme un bilan analytique de la situation et des politiques menées régionalement, globalement, avec un focus géographique sur Saint-Pierre et sectoriel sur l'agroalimentaire et l'hôtellerie-restauration.

➤ **L'étude CNEPEOM¹¹⁶**

Dans le cadre de son programme de travail 2015-2016 et dans le but d'alimenter son rapport biennal rendu au Parlement en octobre 2016, la Commission Nationale d'Évaluation des Politiques de l'État Outre-Mer (CNEPEOM), a souhaité, pour enrichir ses travaux, outre, les études, documentations, analyses et auditions menées par les différents pilotes, recenser les contributions d'acteurs locaux sur les thématiques de :

- La culture et son accessibilité dans les territoires et son rayonnement ;
- La dépendance liée au vieillissement des populations ;
- La résorption de l'habitat insalubre ;
- La jeunesse en Outre-mer.

Compte tenu des délais courts impartis, les questionnaires transmis au CESER ont été complétés à partir des travaux réalisés par les Commissions « Éducation et Formation professionnelle » et « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances » pour les thèmes de la jeunesse et de la dépendance liée au vieillissement¹¹⁷. Les questionnaires intéressant les thèmes de la culture et de l'habitat, ont quant à eux été orientés vers les structures compétentes s'agissant du CCEE pour la culture et de l'Agorah via l'ARMOS pour la question de l'habitat.

Pour répondre à cette sollicitation, **un groupe de travail** composé de volontaires des deux

111 DGOM : Direction Générale des Outre-Mer.

112 Questionnaire DGOM dûment complété par la Commission « Éducation et Formation professionnelle » et transmis par courrier au Cabinet AMNYOS le 17 mars 2016.

113 Réunion de la Commission « Éducation et Formation professionnelle », le 23 juin 2016.

114 Réunions en Préfecture, le 15 mars et le 25 avril 2016.

115 <https://www.dropbox.com/sh/mcgfrvaa4lqq506/AACzUmJw77YXTz5ktF-a27Lha?dl=0>

116 CNEPEOM : Commission Nationale d'Évaluation des Politiques de l'État Outre-Mer.

117 Questionnaire CNEPEOM dûment complété par la Commission « Éducation et Formation professionnelle » et transmis par courrier au à la CNEPEOM le 29 juin 2016.

Commissions a été mis en place et **s'est réuni 2 fois**¹¹⁸ pour ensuite restituer les résultats de ses travaux à l'ensemble des membres de chacune des Commissions, lors de réunions en formation plénière¹¹⁹.

➤ **Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) « Améliorer l'offre d'information portée par les administrations publiques pour promouvoir l'accès des jeunes aux droits et services qui les concernent »**

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse correspond à la mesure 2 du plan gouvernemental « Priorité Jeunesse » qui présente 13 objectifs déclinés en 47 mesures concrètes pour répondre aux attentes des jeunes en matière d'action publique. La mesure 2 « *Rationaliser les dispositifs d'informations des jeunes* » s'inscrit ainsi dans l'objectif premier du plan « *Créer un service public de l'information, d'accompagnement et d'orientation qui réponde à la diversité des besoins des jeunes* ».

Pour la mise en œuvre de ce plan, un Délégué Interministériel à la jeunesse a été nommé dans chaque Région dès 2013. Le projet FEJ Réunion financé par la DJEPVA¹²⁰ et porté par le CRIJ¹²¹ ciblait ainsi 3 territoires sur lesquels mener cette expérimentation : Saint-Denis (Bas de la Rivière), La Plaine des Palmistes et Le Port. C'est donc dans le cadre du diagnostic croisé de la première étape de cette expérimentation qui a eu lieu entre les mois d'avril et juillet 2016, que le CESER a été consulté et cela en vue du déploiement de l'expérimentation entre janvier et avril 2017.

Toutefois, au regard du caractère de ses missions et n'étant pas un acteur au sens opérationnel de ces dispositifs, le CESER a fait le choix d'apporter une réponse globale au questionnaire soumis à son étude, au sein d'une note rédigée à cet effet et sur la base de certaines de ses préconisations existantes issues de rapports, ou contributions transmis également au Cabinet en charge du dossier¹²².

Dans le prolongement de cette démarche, et dans le cadre de leurs représentations extérieures, certains membres de la Commission ont également été conviés à différents ateliers et réunions sur la question¹²³.

Puis, suite à la publication de l'appel à projet et après le dépôt de candidature de la Réunion à cette expérimentation, le CESER recevait au mois de septembre 2016, la synthèse des résultats des travaux menés par le Cabinet retenu, qui viennent abonder et compléter les premiers éléments d'analyse produits dans la note d'étape du CRIJ de juillet 2016.

Consciente des enjeux liés à une telle démarche, la **Commission s'est réunie en groupe de travail « Jeunesse »**¹²⁴ constitué notamment en amont de sa participation à la réunion technique d'information du 7 octobre 2016, relative à la mise en œuvre du projet. C'est ainsi qu'elle examinait avec beaucoup d'attention la note d'étape 2 du CRIJ parue au mois de décembre 2016, suite à la délibération du Conseil de gestion du FEJ approuvant le choix des Comités de sélection locaux.

118 Réunions du Groupe de travail « CNEPEOM » de la Commission « Éducation et Formation professionnelle », les 22 et 26 juin 2016.

119 – Réunion de la Commission « Éducation et Formation professionnelle », le 7 juillet 2016.

– Réunion de la Commission « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances », le 5 juillet 2016.

120 DJEPVA : Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie Associative.

121 CRIJ : Centre Régional d'Information Jeunesse.

122 Courrier et note du CESER en date du 9 mai 2016 en lien avec le questionnaire soumis au CESER « Guide d'entretien pour le diagnostic institutionnel des chefs de file régionaux – Mesure 2 du plan gouvernemental « Priorité Jeunesse » « Favoriser un accès effectif des jeunes aux droits et services qui les concernent par l'amélioration de l'offre publique d'information ».

123 – 1^{ère} réunion du Comité de Pilotage (COFIL) concernant le FEJ « *Améliorer l'offre d'information portée par les administrations publiques pour promouvoir l'accès des jeunes aux droits et services qui les concernent.* » à la préfecture, le 26 avril 2016.

– 2^{ème} réunion du Comité de Pilotage (COFIL) concernant le FEJ « *Améliorer l'offre d'information portée par les administrations publiques pour promouvoir l'accès des jeunes aux droits et services qui les concernent.* » à la Direction de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS), le 3 octobre 2017.

– Ateliers de co-design de services, les 24 et 25 octobre 2016.

124 Réunion du Groupe de travail « JEUNESSE » de la Commission « Éducation et Formation professionnelle », du 27 septembre 2016.

➤ La Fabrique Jeunesse : PRODIJ¹²⁵

Pour cette thématique, la Commission s'est investie tant dans le cadre de ses réunions en formation pleine, que dans le cadre du groupe de travail constitué pour l'occasion ou des représentations extérieures auxquelles ses membres ont participé.

En ce sens, **la Commission était sollicitée** dès le mois de juin 2016, en présence du CCEE¹²⁶, **pour une présentation** de la **Fabrique Jeunesse** par M. Rémy DARROUX, alors Sous-préfet en charge de la Cohésion sociale et de la Jeunesse. Dans le prolongement de cet échange, **les membres de la Commission se sont ensuite rendus à la restitution des ateliers thématiques** organisés par la structure¹²⁷ **et se sont inscrits dans les groupes de travail** mis en place, notamment sur les thèmes de l'orientation, l'insertion, l'entrepreneuriat, ou l'accès aux bonnes informations, en perspective de l'ouverture du Forum des Rencontres de la jeunesse¹²⁸. L'ensemble de ces travaux a ainsi fait l'objet d'une synthèse lors de la **Journée des Rencontres de la jeunesse 2016 qui se sont tenues le 3 juin, en présence d'une partie de la Commission**. Investis dans cette thématique, les membres de la Commission ont d'ailleurs reçu des remerciements pour leur implication dans l'organisation de l'événement, de la part de Marine GÉRARD, Coordonnatrice de la Fabrique Jeunesse.

Dans le droit fil de cette démarche, **un groupe de travail** interne à la Commission s'est constitué sur le sujet et s'est **réuni une fois**¹²⁹ en 2016 afin d'être auditionné par la Fabrique Jeunesse en vue de l'élaboration d'un livret numérique¹³⁰ ayant pour but de retranscrire les propositions des jeunes, les échanges et les témoignages réalisés lors des Rencontres de la Jeunesse.

Il s'agissait pour le groupe de travail de réagir aux témoignages ainsi qu'aux propositions formulées par les jeunes (faisabilité, dispositif déjà existant, ...). Cet éclairage avait également pour but de donner une base solide au Projet d'Investissements D'Avenir (PIA) « Projets Innovants en faveur de la Jeunesse réunionnaise : La Réunion : un territoire d'avenir pour et par les jeunes ».

➤ **Projet d'Investissements d'Avenir (PIA) « Projets Innovants en faveur de la Jeunesse réunionnaise : La Réunion : un territoire d'avenir pour et par les jeunes »**

Conviée aux Comités stratégiques¹³¹ **et techniques**¹³² du projet **PIA jeunesse**, la Commission a également été **invitée à participer aux différentes sessions des groupes de travail** sur les thématiques de la mobilité, l'entrepreneuriat, des compétences ou encore de l'information.

Suite aux lettres d'engagement rédigées pour attester de la mobilisation partenariale à l'œuvre, le dossier de candidature de la Réunion a été adressé à l'ANRU¹³³ qui a confirmé l'éligibilité du projet PIA dès le mois de juin 2016. Après examen et instruction du dossier par différentes instances, la candidature réunionnaise au PIA « Projets Innovants en faveur de la Jeunesse réunionnaise », « La Réunion : un territoire d'avenir pour et par les jeunes » a été sélectionnée¹³⁴.

Suite aux réunions techniques organisées à la demande de l'ANRU¹³⁵, **une réunion d'information relative à la mise en œuvre du PIA Réunion était organisée au Conseil régional**¹³⁶. Cette rencontre, **à laquelle participait la Commission** avait notamment pour but

125 PRODIJ : Pôle Réunionnais Organisation, Développement, Innovation Jeunesse.

126 Réunion de la Commission « Éducation et Formation professionnelle », le 10 mars 2016.

127 Restitution des ateliers mobiles « À la rencontre d'eux », au Village Corail à la Saline, le 21 mars 2016.

128 Ouverture du Forum des rencontres de la Jeunesse, complémentaire aux groupes de travail. Objectif : acteurs et jeunes se prononcent sur les propositions opérationnelles déjà faites par les groupes de travail, le 9 mai 2016.

129 Réunion du Groupe de travail « JEUNESSE » de la Commission « Éducation et Formation professionnelle », le 6 septembre 2016.

130 Réception par le CESER du guide de la Fabrique Jeunesse qui concentre les méthodes, les choix, les écueils, les points de vigilance essentiels à maîtriser dans le cadre de l'animation jeunesse, le 3 novembre 2016.

131 1^{er} Comité Stratégique pour la Jeunesse réunionnaise, à la Préfecture, le 22 mars 2016.

132 Installation du Comité technique du projet PIA jeunesse, au Conseil régional, le 30 mars 2016.

133 ANRU : Agence Nationale de la Rénovation Urbaine.

134 <http://www.jeunes.gouv.fr/actualites/actualites-interministerielles/article/projets-innovants-en-faveur-de-la-jeunesse>

135 1^{ère} réunion technique organisée par l'ANRU pour les lauréats de la 4^e vague de l'appel à projet, le 20 septembre 2016.

136 Réunion technique d'information relative à la mise en œuvre du PIA Réunion, au Conseil régional, le 7 octobre 2016.

d'échanger sur les statuts du Pôle Réunionnais Organisation, Développement, Innovation Jeunesse (PRODIJ) structure porteuse du projet. Dans cette dynamique, **des membres de la Commission se sont rendus à la Maison Internationale de la Cité Universitaire de Paris pour la rencontre nationale des lauréats du PIA Jeunesse** afin d'échanger autour des 16 projets lauréats¹³⁷.

Enfin, en perspective de l'année 2017 et de l'Assemblée Extraordinaire électorale de PRODIJ¹³⁸, **des membres de la Commission ont participé aux réunions du Collège « acteur public »**. Ce fut notamment l'occasion de rappeler les préconisations et recommandations du CESER en matière de gouvernance et de concertation.

➤ **L'association du CESER au suivi et à l'évaluation du CPRDFP 2011-2015¹³⁹ et à la concertation sur l'élaboration du CPRDFOP 2016-2022¹⁴⁰, en amont d'une saisine sur le document**

Déjà saisie sur l'élaboration¹⁴¹ et sur le suivi¹⁴² du CPRDFP 2011-2015, la Commission a participé aux différentes réunions du Comité de Pilotage (COPI) de suivi et d'évaluation du CPRDFP 2011-2015 au cours de l'année 2016. Une séquence spécifique à destination des membres du CESER était aussi organisée pour la restitution par le Cabinet AMNYOS, du suivi et de l'évaluation du CPRDFP 2011-2015¹⁴³.

Il s'agissait pour la Commission de réitérer ses préconisations issues de ses avis précédents sur le sujet, mais également de conforter les recommandations émises dans le cadre de sa note relative à la réforme de la formation professionnelle¹⁴⁴ et liées particulièrement à la mise en place effective des instances de concertation CREFOP et COPAREF.

Concernant l'élaboration du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) 2016-2022, une réunion conjointe au CCEE¹⁴⁵ était organisée, notamment pour une consultation sur la trame du cahier des charges et le planning prévisionnel envisagé¹⁴⁶.

Cette thématique a conduit à la tenue, au cours de l'année 2016, de **4 réunions de Commission**.

137 Rencontre nationale des lauréats du PIA Jeunesse, à la Maison Internationale de la Cité Universitaire de Paris, le 29 novembre 2016.

138 Assemblée Générale Extraordinaire électorale de PRODIJ, au Conseil régional, le 22 février 2017.

139 CPRDFP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFOP depuis la loi du 5 mars 2014).

140 CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles.

141 Avis du CESER sur le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) 2011-2015 – Assemblée plénière du 23 septembre 2011.

142 Avis du CESER sur la démarche de suivi et d'évaluation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) 2011-2015 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

143 Réunion de la Commission « Éducation et Formation professionnelle », le 10 mars 2016.

144 Note du CESER intitulée « *La réforme de la Formation professionnelle issue de la loi du 5 mars 2014 : enjeux et perspectives pour le territoire réunionnais* » – Assemblée plénière du 19 février 2015.

145 CCEE : Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement.

146 Réunion de la Commission « Éducation et Formation professionnelle », le 10 mars 2016.

IV. AUTRES TRAVAUX

➤ Présentation diverses

Pour parfaire son analyse, la Commission s'est également intéressée en 2016, à d'autres thèmes et **s'est vue présenter différents rapports, dispositifs plans ou schémas de planification et de programmation**. C'est ainsi qu'elle a pu assister à :

– Une formation sur la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 et sur les nouvelles modalités liées à l'évaluation des politiques publiques¹⁴⁷. Cette formation avait pour but d'anticiper la nouvelle mission des CESER concernant leur contribution à l'évaluation des politiques publiques, en vertu de l'article 32 de la loi NOTRe.

– L'audition de Mme Marie-Françoise LEFLON, Secrétaire Générale de la CFE-CGC¹⁴⁸ et Présidente de l'APEC¹⁴⁹, conjointement à la Commission « développement économique », afin d'étayer la réflexion du CESER et sa préconisation visant au déploiement de l'APEC sur le territoire réunionnais¹⁵⁰. Cette rencontre a d'ailleurs donné suite à la rédaction d'un communiqué de presse du CESER.

– La visite, avec l'ensemble des membres du CESER, sur le territoire de la micro-région du Sud pour la présentation de projets de développement intercommunaux.

– Un point¹⁵¹ réalisé par les services du Conseil régional sur l'élaboration du SRDEII¹⁵².

– L'audition de Mme Sylvie GUILLERY, Directrice de la DIECCTE¹⁵³ sur le bilan de l'année 2015 et la mise en œuvre en 2016 des dispositifs d'État d'aide à l'insertion et à l'accompagnement dans l'emploi, conjointement à la Commission « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances »¹⁵⁴.

– La présentation des dispositifs régionaux de lutte contre l'illettrisme par les services du Conseil régional¹⁵⁵.

– L'atelier de formation organisé par le CARIF-OREF¹⁵⁶ concernant « la loi travail : quel impact sur la formation professionnelle ? »¹⁵⁷.

– La présentation du projet de campus des métiers et des qualifications des services aux entreprises¹⁵⁸, par M. David Rivière, Proviseur du LPO Nelson Mandela et M. Christian MALEN, Coordonnateur opérationnel du Campus¹⁵⁹.

Au total **7 réunions** ont été consacrées à ces diverses présentations.

Par ailleurs, suite au renouvellement de la mandature régionale, la Commission a souhaité inviter les élus de la Commission, « Éducation, Formation, jeunesse et Réussite » du Conseil régional, notamment pour échanger avec eux sur leur nouveau périmètre d'intervention. Cette rencontre, qui a eu lieu au CESER, au mois de juin 2016 lors d'**une réunion de la Commission**, comptait ainsi la présence de Mme Nathalie BASSIRE¹⁶⁰, Mme Valérie BENARD¹⁶¹, M. Louis Bertrand

147 Réunion de la Commission « Éducation et Formation professionnelle », le 19 février 2016.

148 CFE-CGC : Confédération Française de l'Encadrement-Confédération Générale des Cadres.

149 APEC : Association Pour l'Emploi des Cadres.

150 Réunion de la Commission « Éducation et Formation professionnelle », le 7 mars 2016.

151 Réunion des Commissions « Éducation et Formation professionnelle » et « Développement Économique », le 7 juillet 2016.

152 SRDEII : Schéma Régional de Développement Économique, d'Internationalisation et d'Innovation.

153 DIECCTE : Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

154 Réunion des Commissions « Éducation et Formation professionnelle » et « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances », le 2 août 2016.

155 Réunion des Commissions « Éducation et Formation professionnelle » et « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances », le 13 octobre 2016.

156 CARIF-OREF : Centre d'Animation, de Recherche et d'Information sur la Formation-Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation.

157 Réunion de la Commission « Éducation et Formation professionnelle », le 10 novembre 2016.

158 Projet réorienté pour s'intituler désormais « projet de campus des métiers et des qualifications Management et services numériques. ».

159 Réunion de la Commission « Éducation et Formation professionnelle », le 17 novembre 2016.

160 Déléguée à « l'Éducation et à la Jeunesse ».

161 Déléguée à « l'Égalité des chances, Solidarité et Économie Solidaire », Mme BENARD n'est pas membre de la Commission « Éducation, Formation, jeunesse et Réussite » du Conseil régional, mais elle a souhaité participer activement à cette rencontre.

GRONDIN¹⁶², Mme Denise HOARAU¹⁶³, M. David LORION¹⁶⁴, Mme Juliane M'DOIHOMA¹⁶⁵, M. Jean Gaël MOUTOUSSAMY ANDA et M. Bernard PICARDO¹⁶⁶.

➤ Représentations extérieures

Enfin, les membres de la Commission ont participé activement à diverses réunions extérieures, liées parfois directement aux sujets qui font l'objet de ses consultations ou saisines (Cf. Supra) et indépendamment :

- l'Université de la Formation professionnelle à Biarritz ;
- les Rencontres sur la thématique de la lutte contre l'illettrisme ;
- les réunions des Commissions de l'instance de gouvernance quadripartite du CREFOP¹⁶⁷ ;
- le Conseil de l'UFR Sciences et technologies.

162 Délégué à la « Formation professionnelle et à l'Apprentissage ».

163 Déléguée à la Biodiversité, à l'Écologie et à l'Environnement ».

164 5^{ème} Vice-président, Délégué à « l'Enseignement Supérieur, à l'Université, aux Lycées, à la Recherche, à l'Innovation et à l'Octroi de mer ».

165 Déléguée aux « Affaires Européennes et à l'Antenne de Bruxelles ».

166 9^{ème} Vice-président, Délégué aux « Ports et Aéroports et zones d'activités ».

167 CREFOP : Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle.

M. Georges-Marie LÉPINAY est Président de la Commission « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances ».

Mme Jasmine BÉTON-MATAUT a été élue Vice-présidente à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 6 septembre 2016.

M. Théodore HOARAU en est le Rapporteur.

Mme Marie LAFITTE ayant démissionné le 1er juillet, a été remplacée par Mme Louise HOARAU (installée lors de l'Assemblée plénière du 8 novembre).

Au 31 décembre, l'effectif s'élève à 14 membres.

Durant l'année, la Commission s'est réunie à 28 reprises. Le taux de participation des membres s'est élevé à 65,79 %.

I. AUTOSAISINES

➤ « La pauvreté à la Réunion »

En mars 2014, avant la publication de son rapport portant sur le diabète à la Réunion¹⁶⁸, la Commission avait choisi pour thème de travail « la pauvreté à la Réunion ». La problématique suivante a été définie : « La Réunion connaît une situation hors-norme avec un taux de 42 % de pauvreté en 2010 selon l'INSEE¹⁶⁹. Cette pauvreté s'observe dans la vie quotidienne de la population réunionnaise, en termes de santé, de logement, d'éducation et de formation, etc. Les actions menées pour combattre cette situation sont loin d'être suffisamment efficaces. Réduire véritablement la pauvreté, c'est d'abord reconnaître l'ampleur du phénomène et s'accorder sur un projet de développement pour la Réunion, intégrant celui de l'activité et de l'emploi. »

Les groupes de travail constitués en mars 2015 sur les différents thèmes choisis pour une étude sectorielle de la problématique (« l'éducation et la formation », « la pauvreté et la santé », « le surendettement des ménages comme facteur de pauvreté », « l'emploi », « la pauvreté en matière d'habitat », « la pauvreté et l'enfance ») ont tous rendu leur travail. Cela a permis de capitaliser les éléments nécessaires à l'étude de la Commission sur cette problématique au cours de l'année 2016.

Au total, la Commission s'est réunie 7 fois dans le cadre de son sujet d'autosaisine en 2016, pour partager les réflexions des membres sur les différents volets retenus et faire le point sur l'avancée des travaux, ou auditionner des acteurs œuvrant en lien avec la problématique de la pauvreté. À cet égard, 5 auditions ont eu lieu. La Commission a entendu :

- La Directrice régionale de l'INSEE sur l'« Enquête Emploi en continu 2015 » ;
- Le Directeur de la CAF¹⁷⁰ sur son action à la Réunion ;
- La Directrice de la DIECCTE¹⁷¹ sur le « Bilan 2015 et la mise en œuvre 2016 des dispositifs de l'État d'aide et d'accompagnement à l'insertion professionnelle » ;
- M. Michel OBERLÉ, membre de la Commission, sur la situation du logement social à la Réunion ;
- M. Robert BOULANGER, membre de la Commission, sur « les seniors et la pauvreté ».

168 Rapport du CESER « Diabète et santé publique à la Réunion : Comment transformer un cercle vicieux en cercle vertueux ? » – Assemblée plénière du 27 mai 2014.

169 Institut national de la statistique et des études économiques.

170 Caisses d'allocations familiales.

171 Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

➤ L'Égalité réelle

La Commission s'est réunie 3 fois dans le cadre de la contribution relative à de **l'Égalité réelle**. Ses réflexions ont été intégrées dans les deux publications du CESER en 2016.

En premier lieu, suite à la parution en mars 2016 du Rapport de M. Victorin LUREL intitulé « Égalité réelle Outre-mer », la Commission a contribué au document du CESER intitulé **« Commentaires et propositions du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de la Réunion sur " les 35 recommandations du Rapport LUREL, déclinées en 23 axes et 75 propositions " »**¹⁷².

Elle a ainsi commenté diverses « recommandations » du rapport, portant notamment sur la prévention en matière de santé, l'anticipation des évolutions démographiques du territoire, la lutte contre les inégalités territoriales en matière d'accès aux soins et aux prestations sociales, l'instauration d'un complément temporaire de retraite pour certains retraités, la garantie universelle de loyers et l'alignement des prestations sociales entre la Réunion et la France hexagonale.

Ce dernier point a été l'occasion d'auditionner la Directrice de cabinet de la CAF, sur les questions relatives à l'égalité en matière de prestations familiales et sociales entre la France hexagonale et la Réunion. Cet échange a permis à la Commission de mieux appréhender la première recommandation du Rapport de M. Victorin LUREL¹⁷³.

En second lieu, faisant suite à la rencontre du Bureau du CESER avec Madame Éricka BAREIGTS, alors Députée de la Réunion, la Commission avait entamé dès 2015 une réflexion sur le thème de l'égalité réelle, à partir du travail réalisé en 2009 dans le cadre des États Généraux de l'Outre-mer¹⁷⁴. Ses conclusions ont été agrégées dans la **Contribution du CESER de la Réunion pour un développement du territoire au regard du principe de l'« Égalité réelle »**¹⁷⁵. Dans cette contribution, les apports de la Commission recouvrent les thèmes « Santé et Social » et « Identité, Culture et Mémoire ».

En matière de **santé**, la Commission a insisté sur le renforcement nécessaire de la prévention dans le domaine sanitaire, sur l'adaptation du système de santé aux besoins du territoire et sur l'amélioration et l'élargissement de l'accès aux soins.

Pour ce qui concerne **les affaires sociales**, la Commission s'est à nouveau prononcée sur l'alignement des prestations sociales entre la Réunion et la France hexagonale, la problématique des retraites et l'anticipation des évolutions démographiques, mais aussi sur le soutien et le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire et l'insertion sociale et professionnelle dans un objectif d'égalité des chances.

Enfin, concernant **la culture et l'identité réunionnaise**, la Commission a proposé des orientations visant à :

- donner du contenu et affirmer l'identité réunionnaise comme un vecteur d'ouverture sur le monde ;
- démocratiser l'accès aux pratiques artistiques et culturelles ;
- développer une véritable politique d'éveil à la culture dès le plus jeune âge ;
- soutenir et accompagner la culture et la créativité réunionnaise dans toutes ses composantes ;
- mieux structurer l'offre culturelle à la Réunion par l'optimisation des partenariats engagés et une meilleure connaissance du secteur.

172 Commentaires et propositions du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de la Réunion sur « les 35 recommandations du Rapport LUREL, déclinées en 23 axes et 75 propositions » – Bureau du 16 juin 2016 (par délégation de l'Assemblée plénière du 17 juillet 2012).

173 i.e. « Aligner progressivement sur 3 ans, à compter de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2017, les prestations sociales relevant du domaine de la loi des départements et des collectivités d'Outre-mer de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre et Miquelon sur la situation prévalant dans l'Hexagone (conditions d'éligibilité, montants servis, services prestataires). Pour les mesures relevant du domaine réglementaire, intégrer au Plan santé Outre-mer des mesures d'application directe pour parvenir au strict alignement des prestations. »

174 Contribution du CESER aux États Généraux de l'Outre-Mer – Assemblée plénière du 3 juillet 2009.

175 Contribution du CESER de la Réunion pour un développement du territoire au regard du principe de l'« Égalité réelle » – Assemblée plénière du 2 septembre.

II. SAISINES

1. Saisines obligatoires

➤ Les documents budgétaires du Conseil régional

La Commission a rencontré les représentants administratifs du Conseil régional à 10 reprises pour l'**examen des documents budgétaires de la Région Réunion**, pour les secteurs « **Culture et Patrimoine culturel** », « **Sport** », « **Égalité des chances** », « **Mobilité** » et « **Numérique** ».

Ces rencontres ont concerné les documents suivants :

- Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016¹⁷⁶ ;
- Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016¹⁷⁷ ;
- Bilan d'activités du Conseil régional et Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2015¹⁷⁸ ;
- Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017¹⁷⁹ ;
- Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2017¹⁸⁰.

1) Secteurs « Culture et Patrimoine culturel » et « Sport »

De manière générale pour les secteurs « Culture et Patrimoine culturel » et « Sport », la Commission a constaté que le projet de la Collectivité régionale est resté varié et volontariste.

Pour le secteur « Culture et Patrimoine culturel », la Commission a notamment émis les remarques et préconisations suivantes :

- Concernant la **SPL RMR**¹⁸¹, elle a fait part tout au long de l'année de son souhait de bénéficier d'une communication des conclusions de l'évaluation des Délégations de Service Public (DSP) avec la SPL. Elle a cependant pris note que les contrats devaient être reconduits par voie d'avenant avant le lancement de la procédure de renouvellement au second semestre 2017. Elle souhaitait également que lui soit communiquée « *l'analyse qualitative et quantitative de l'activité de l'exploitant au terme des premières années de gestion des quatre équipements régionaux* » réalisée en 2016.
- Toujours en matière de musées, elle se satisfaisait de la politique dynamique du Conseil régional, se traduisant notamment par des actions d'enrichissement et de conservation des collections des musées, la modernisation progressive des établissements et une stratégie événementielle entreprenante.
- La Commission se réjouissait également de l'ambition régionale de mettre en place un **partenariat avec les autres structures muséales de l'île**, à commencer par celles du Conseil départemental, avec qui il prévoit de collaborer « afin de mener ensemble une politique concertée sur leurs musées ». Elle souhaitait aussi connaître l'évaluation à venir de l'expérimentation d'un titre d'entrée unique permettant de bénéficier d'un accès à tarif réduit dans les 5 établissements culturels partenaires (les 4 structures muséales régionales et le musée Saga du Rhum), entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2016, dans la mesure où elle a régulièrement encouragé la mise en place d'un tel dispositif par le passé.
- Concernant les **États généraux de la Culture**, annoncés en 2016 et prévus pour 2017, outre la prise en compte indispensable des attentes des professionnels du secteur, elle estimait que cet événement doit donner la possibilité aux Réunionnais de s'exprimer sur leurs souhaits et be-

176 Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

177 Avis sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

178 Avis sur le Bilan d'activités du Conseil régional et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 21 juin 2016.

179 Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.

180 Avis sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 16 décembre 2016.

181 Société Publique Locale Réunion des Musées Régionaux.

soins. Ainsi, la stratégie territoriale en la matière sera aussi le fruit de l'expression d'un mouvement populaire.

– La Commission s'est réjouie de la création d'une « **Commission culture** » au sein de la **Conférence Territoriale de l'Action Publique**. Elle a insisté sur la nécessaire définition d'une stratégie concertée de l'action publique en matière culturelle à l'échelle du territoire.

Pour le secteur « **Sport** », la Commission a notamment émis les remarques et préconisations suivantes :

– La Commission s'est inquiétée tout au long de l'année quant aux moyens alloués par l'État à la Collectivité régionale dans le cadre du **transfert de compétences liées au CREPS**¹⁸² à court comme à long termes. Compte-tenu des travaux d'entretien et de rénovation nécessaires pour les équipements et de la masse salariale dont il faudra gérer l'évolution à moyens transférés constants, le risque financier afférent pour la Collectivité dans les années à venir est réel et pré-occupant.

– Concernant l'**IRSOI**¹⁸³, la Commission a formulé des réserves sur la pertinence et l'opportunité du projet. Cela étant, elle souhaitait bénéficier d'une présentation des études de définition et de programmation pour permettre de « *mener les premières actions en lien avec l'IRSOI en 2017* », afin de mieux saisir l'intérêt et les modalités de déploiement de cet institut.

– La Commission a noté que la DJSCS¹⁸⁴ pilote l'élaboration en cours du **Schéma Territorial de Développement du Sport de la Réunion 2017-2020 (STDS)**. Elle invitait le Conseil régional à défendre dans le cadre de la définition de ce Schéma une politique ambitieuse en matière de sport, à l'image de la politique qu'elle mène. Cette politique devrait viser à définir une stratégie non pas uniquement fonction des moyens disponibles, mais correspondant avant tout aux besoins du territoire tels qu'ils auront été identifiés.

– La Commission a souligné que la Collectivité concourt effectivement à encourager la pratique d'activités favorisant un meilleur état de santé de la population réunionnaise. L'ensemble des actions qu'elle finance s'inscrit dans le droit fil des préconisations émises par la Commission dans ses précédents rapports¹⁸⁵. Cependant, elle a constaté que le Conseil régional se positionne davantage comme « accompagnateur-financeur » de l'essor de la pratique du **sport-santé** que comme « instigateur » d'une politique en la matière. Elle a ainsi exprimé l'importance à accorder au développement du sport-santé et a suggéré que la mise œuvre du STDS soit l'opportunité de constater les volontés effectives de chaque acteur institutionnel concerné.

2) Secteurs « Égalité des chances », « Mobilité » et « Numérique »

Les avis sur les secteurs « Égalité des chances », « Mobilité » et « Numérique » ont été rendus conjointement avec la Commission « Éducation et Formation professionnelle ».

Concernant la **contribution régionale en matière de cohésion sociale et de lutte contre les exclusions**, les Commissions ont noté que le Conseil régional a poursuivi son implication en matière de cohésion sociale, d'égalité hommes-femmes et d'accès au droit ou à la santé pour tous. Ces problématiques recouvrent des compétences partagées entre diverses institutions mais l'intervention de la Collectivité n'en est pas moins indispensable. Des actions sont ainsi menées et prévues, mais les Commissions ne peuvent que constater des montants pour le moins modestes, malgré les enjeux à relever. Elles ont également rappelé l'importance de pérenniser les partenariats autant avec les acteurs institutionnels qu'avec ceux de terrain.

182 Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives.

183 Institut Régional des Sports de l'Océan Indien.

184 Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Réunion.

185 Note du CESER « Le système de santé, malade de ses paradoxes ? » – Assemblée plénière de juin 2013.

Rapport du CESER « Diabète et santé publique à la Réunion : Comment transformer un cercle vicieux en cercle vertueux ? » – Assemblée plénière du 27 mai 2014 et Avis sur les précédentes saisines budgétaires.

Plus spécifiquement sur le thème de la **santé**, les Commissions :

– ont constaté avec satisfaction l’engagement du Conseil régional dans le secteur de la santé, et se sont particulièrement félicité de son engagement dans la lutte contre le diabète, déclarée grande cause régionale pour la mandature 2015 à 2021. La publication du rapport du CESER sur ce sujet semble avoir engendré une prise de conscience sur la gravité de la situation. Ainsi, elles ont estimé que la portée de l’action régionale en matière de lutte contre le diabète est majeure, notamment en termes de sensibilisation de l’opinion publique. Elles ont soutenu la démarche de concertation initiée avec la Conférence de consensus pilotée par l’Agence de Santé Océan Indien. Cette démarche commune doit permettre de s’assurer, en transparence, de la bonne utilisation des financements publics, afin que l’économie de la santé créée autour de la lutte contre le diabète soit davantage vertueuse.

– ont noté que le Conseil régional entend poursuivre les actions précédemment mises en place concernant les autres actions de prévention, de sensibilisation et de promotion de la santé et ont notamment salué la volonté affirmée de mettre en œuvre une stratégie commune plus large autour de l’alimentation, la nutrition et l’activité. Elles ont estimé que le Conseil régional doit continuer de s’impliquer dans la mise en œuvre de la politique régionale de santé des Réunionnais, tant par une participation à la prise de décision, que par des interventions financières.

➤ **Les autres documents du Conseil régional**

La Commission s’est réunie une fois conjointement avec la Commission « Éducation et Formation professionnelle » pour examiner d’autres documents soumis par le Conseil régional pour avis. Cette réunion a porté sur le Schéma Régional de Développement Économique, d’Internationalisation et d’Innovation (SRDEII) et le Rapport du Conseil régional sur la situation en matière d’Égalité entre les Femmes et les Hommes pour l’année 2016.

● Sur le **Rapport du Conseil régional sur la situation en matière d’Égalité entre les Femmes et les Hommes pour l’année 2016**¹⁸⁶, les Commissions ont émis des remarques sur la prise en compte de l’approche égalité Femmes/Hommes dans l’action régionale en :

– reprenant des préconisations déjà émises dans le cadre de la politique de la Collectivité relative à la contribution régionale en matière de cohésion sociale et de lutte contre les exclusions exposées dans les différents documents budgétaires examinés au cours de l’année ;

– se prononçant sur d’autres aspects de la problématique.

Préalablement, elles invitaient la Collectivité régionale à s’assurer que toutes ses Directions participent au recueil et au partage d’informations sur cette problématique. En effet, la réalisation de ce Rapport annuel, en particulier s’agissant des politiques publiques menées par le Conseil régional, nécessite le concours de tous les services de la Collectivité, concernés, d’une façon ou d’une autre, par la question de l’égalité entre les femmes et les hommes.

Les Commissions confirmaient également la nécessité de former les acteurs/actrices de la gestion des ressources humaines aux enjeux de l’égalité professionnelle et de sensibiliser les responsables hiérarchiques à la mise en œuvre d’un management non discriminant.

Concernant les politiques publiques, les Commissions ont émis des remarques en matière d’éducation et d’égalité professionnelle, de commande publique et de lutte contre les stéréotypes, le sexisme et les violences faites aux femmes.

Sur cette dernière problématique, elles ont notamment souligné que les informations et données recensées par l’Observatoire Réunionnais des Violences Faites aux Femmes (ORVIF) devaient être constamment actualisées et valorisées au bénéfice de la mise en œuvre des politiques publiques en ce domaine et que la prévention (dès le plus jeune âge) était indispensable dans les politiques publiques de promotion de l’égalité entre les femmes et les hommes en général, et pour ce qui concerne la lutte contre les violences faites aux femmes en

186 Avis du CESER sur le Rapport du Conseil régional sur la situation en matière d’Égalité entre les Femmes et les Hommes pour l’année 2016 – Assemblée plénière du 16 décembre 2016.

particulier. Elles invitaient en sus le Conseil régional à s'assurer de l'adéquation entre le soutien affiché en faveur de cette cause et les moyens financiers correspondants pour que son action soit pertinente et plus visible et lisible dans ce domaine.

- Le CESER a également rendu son avis sur le SRDEII¹⁸⁷ (cf. Bilan d'activités de la Commission « Développement Économique » pour l'année 2016).

2. Contributions

➤ L'étude CNEPEOM¹⁸⁸

Dans le cadre de son programme de travail 2015-2016 et dans le but d'alimenter son rapport biennal rendu au Parlement en octobre 2016, la CNEPEOM a souhaité, pour enrichir ses travaux, outre, les études, documentations, analyses et auditions menées par les différents pilotes, recenser les contributions d'acteurs locaux sur les thématiques de :

- La culture et son accessibilité dans les territoires et son rayonnement ;
- La dépendance liée au vieillissement des populations ;
- La résorption de l'habitat insalubre ;

La jeunesse en Outre-mer.

Compte tenu des courts délais impartis, les questionnaires ont été complétés à partir des productions réalisés par les Commissions « Éducation et Formation professionnelle » et « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances » pour les thèmes de la jeunesse et de la dépendance liée au vieillissement. La contribution de l'AGORAH¹⁸⁹ a été sollicitée via l'ARMOS OI¹⁹⁰ afin de compléter les éléments se rapportant à l'habitat. Pour le questionnaire relatif à la culture, il a été proposé de s'adresser au CCEE¹⁹¹.

III. AUTRES RÉUNIONS

➤ Réunions conjointes

La Commission s'est réunie une fois avec la Commission « Éducation et Formation professionnelle » pour examiner et rendre un avis sur le rapport de la Commission « Développement économique » relatif à l'ancrage des politiques publiques pour le développement des entreprises et de la Réunion¹⁹² (cf. Bilan d'activités de la Commission « Développement Économique » pour l'année 2016).

➤ Réunions de présentation

La Commission a rencontré des partenaires extérieurs sur des dossiers se rapportant à ses compétences à l'occasion de 4 réunions, organisées dans un but informatif et ayant pour objet la présentation :

- de l'Agenda 21 régional du Sport ;
- de la FNARS OI¹⁹³ et du CCRPA¹⁹⁴ ;

187 Avis du CESER sur le Schéma Régional de Développement Économique, d'Internationalisation et d'Innovation – Assemblée plénière du 16 décembre 2016.

188 Commission Nationale d'Évaluation des Politiques de l'État Outre-Mer.

189 Agence pour l'observation de la Réunion, l'aménagement et l'habitat.

190 Association régionale des maîtres d'ouvrages sociaux.

191 Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement.

192 [Rapport du CESER : « L'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de la Réunion » – Assemblée plénière du 2 septembre 2016.](#)

193 La FNARS (Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale) est devenue en janvier 2017 la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS).

194 Le CCRPA (Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies et Accompagnées) est devenu le Conseil Régional des Personnes Accueillies et Accompagnées (CRPA).

- des dispositifs régionaux de lutte contre l'illettrisme (par les représentants de la DECPREV¹⁹⁵ et de la DFPA¹⁹⁶) ;
- des propositions du Mouvement Français pour un Revenu de Base (MFRB).

➤ **Affaires courantes et représentations extérieures**

3 réunions de la Commission ont été consacrées aux affaires courantes (échanges sur les dossiers en cours, restitution des représentations extérieures, etc).

Les membres de la Commission ont **représenté le CESER** pas moins de 27 fois en 2016, lors d'événements se rapportant aux champs de compétences de la Commission.

Chacune de ces représentations a fait l'objet d'un compte-rendu en réunion de Commission, permettant à tous les membres de prendre connaissance du déroulement des événements et de l'intérêt des dossiers, mais aussi de faire le lien avec les thématiques de réflexion récurrentes et les saisines régulières de la Commission.

● **M. Georges-Marie LÉPINAY**, Président de la Commission, a représenté le CESER lors des événements suivants :

- « Présentation du 21^{ème} Rapport sur le mal-logement de la Fondation Abbé Pierre » ;
- Assemblées plénières du CCRPA sur le thème de la santé et sur le thème des violences intra-familiales et Comité de pilotage du CCRPA ;
- Inauguration de l'antenne de Trois-Bassins du CMPP¹⁹⁷ Ouest de l'ALEFPA¹⁹⁸ ;
- Comité de Pilotage du Plan Pluriannuel contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale ;
- Commission de la transparence sur les dispositifs d'aide à l'insertion et à l'accompagnement dans l'emploi ;
- 3^{ème} Symposium du réseau interreligieux de l'Indianocéanie (Session plénière) ;
- Remise du Prix LanKréol 2016 du CCEE.

● **Mme Jasmine BÉTON-MATAUT**, Vice-présidente de la Commission, a représenté le CESER lors des événements suivants :

- Démarche relative à l'Accord-Cadre Emploi-Formation dans le secteur du Spectacle Vivant : réunion d'échange, 1^{er} et 2^{ème} Comités de pilotage et séminaire ;
- Ouverture des 5^{èmes} Échos du Festival Européen du Film d'Éducation organisés par les CEMÉA¹⁹⁹ ;
- Assemblée Générale de l'UDAF²⁰⁰ (Union des Associations Familiales) ;
- Lancement officiel du pilier 5 « Notre identité, notre culture, not' fierté » de la nouvelle mandature du Conseil régional, à l'occasion de la soirée « Réunion des Talents ;
- Événement « La Réunion fête Madagascar » organisé conjointement par la Région et le Département à l'occasion du 56^{ème} anniversaire de l'indépendance de la Grande Île ;
- Événement « Hommage aux anciens travailleurs de l'usine pour les 25 ans de Stella Matutina », organisé par la Région ;
- Restitution de la synthèse « Les arts plastiques à la Réunion » organisée par le CCEE.

● **M. Marcel BOLON** a représenté le CESER lors des événements suivants :

- Assemblée plénière du CDHH²⁰¹ ;
- Conférence « Sport Santé Bien Être » et l'atelier « Formation » complémentaire, organisés par la DJSCS et ses partenaires.

195 Direction de l'Égalité des Chances, du Plan de Relance et des Emplois Verts du Conseil régional.

196 Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage du Conseil régional.

197 Centre Médico-Psycho-Pédagogique.

198 Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie.

199 Centres d'entraînement aux Méthodes d'Éducation Active.

200 Union des Associations Familiales.

201 Conseil Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement.

- **M. Maximin BANON** a représenté le CESER lors des événements suivants :
 - « Forum habitat » organisé par la CIVIS²⁰² ;
 - Conférence-débat « Bien vieillir à la Réunion », organisée par l'ORIAPA²⁰³ et l'Université Solidaire ;
 - Séminaire « L'inclusion sociale, scolaire et culturelle de la personne en situation de handicap à la Réunion » organisé par l'Association Frédéric Levasseur et ses partenaires.

● **M. Robert BOULANGER** a représenté le CESER lors de l'Assemblée ordinaire de l'Observatoire Régional de la Santé Océan Indien (ORS OI).

➤ **Journée de formation et visite de terrain**

Certains membres de la Commission ont participé à :

- une journée de formation sur la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 et sur les nouvelles modalités liées à l'évaluation des politiques publiques en vue d'anticiper la nouvelle mission des CESER (en vertu de l'article 32 de la loi NOTRe).
- une visite sur le territoire de la micro-région du Sud pour la présentation de projets de développement intercommunaux.

202 Communauté Intercommunale des Villes Solidaires du Sud.

203 ORIAPA : Organisation Réunionnaise d'Information et d'Aide aux Personnes Âgées.